

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE
LA NIÈVRE**

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE
DU 10 SEPTEMBRE 2018**

Présidence de M. Alain LASSUS

Le lundi 10 septembre 2018, à 9 h 45, M^{mes} et MM. les membres de la Commission Permanente du Conseil départemental de la Nièvre se sont réunis sous la présidence de M. Alain LASSUS, Président du Conseil départemental.

M. le Président :

Chers collègues, le quorum étant atteint, je vous propose de commencer notre réunion.

Jean-Louis Balleret a donné pouvoir à Jocelyne Guérin.

Joëlle Julien a donné pouvoir à Nathalie Forest.

Maryse Augendre a donné pouvoir à Jacques Legrain.

Catherine Mer a donné pouvoir à Pascale de Mauraige.

Anne Vérin a donné pouvoir à Daniel Bourgeois. A propos d'Anne Vérin, je voudrais vous signaler qu'elle a eu des ennuis de santé assez importants, et que notamment elle doit subir une intervention cardiaque importante. Donc, je voudrais ici que nous lui transmettions tous nos vœux de bon rétablissement, si vous le voulez bien.

Mme Bertrand a donné procuration à Fabien Bazin.

Mme Grandcler a donné procuration à Stéphanie Bézé.

Avant de commencer, je voudrais vous présenter M. Guillaume Lecoester, qui remplace M. Jacques Prentout, et qui est maintenant chargé des finances et du budget. Je suis heureux de l'accueillir en votre nom. Nous vous lui souhaitons bon courage, car nous savons tous que c'est un métier compliqué.

Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente du 9 juillet 2018

M. le Président :

Je dois commencer par vous faire approuver le procès-verbal de la Commission Permanente du 9 juillet 2018. C'est un peu particulier pour moi puisque je n'y étais pas ; j'étais en Croatie pour voir la

question des Championnats d'Europe de canoé-kayak. Mais Jocelyne Guérin avait parfaitement assuré l'intérim, m'a-t-on dit.

Y a-t-il des commentaires à faire sur le procès-verbal ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ?

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

RAPPORT N°1 : LOGEMENT DES JEUNES EN SITUATION D'INSERTION SOCIOPROFESSIONNELLE

M. Legrain :

Le présent rapport vise à déterminer le financement au titre de l'année 2018 des actions réalisées par les associations logement et les foyers de jeunes travailleurs (FJT) en faveur des jeunes de 16 à 25 ans en parcours d'insertion.

L'action s'inscrit dans le cadre de la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Le rapport s'intègre dans les orientations du plan d'action du Conseil départemental 2016-2021. Il vient en effet en déclinaison de l'axe 1 « Construire l'avenir économique de la Nièvre, créateur d'emplois ».

Dans le cadre de la politique d'insertion socioprofessionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, le Conseil départemental mène depuis 1997 une action de proximité en soutenant les initiatives locales d'aide au logement des jeunes en parcours d'insertion. Les associations logement et les foyers jeunes travailleurs permettent aux jeunes en difficulté d'insertion socioprofessionnelle d'être logés tout en bénéficiant d'un accompagnement socioéducatif adapté.

L'action d'accompagnement a pour objectif de :

- mettre en place un accueil personnalisé en direction des jeunes en difficultés,
- mettre en œuvre des actions d'animation socioéducatives fondées sur une dynamique de citoyenneté,
- favoriser le travail interpartenarial avec les autres associations logement ou foyers de jeunes travailleurs afin de mettre en place des outils d'évaluation des parcours résidentiels des jeunes et de capitaliser les savoir-faire,
- impliquer les jeunes dans les conseils de vie sociale, le cas échéant.

Cet accompagnement est assuré par :

- le Service d'Aide à l'Habitat des Jeunes (SAHJ) de l'association Nièvre Regain à Nevers,
- la Mission Locale Nivernais-Morvan située à Château-Chinon,
- le foyer de jeunes travailleurs Les Loges géré par les PEP.

- et le foyer de jeunes travailleurs Clair-Joie à Nevers géré par l'Association Coallia.

L'ensemble constitue à ce jour une capacité totale d'accueil de 262 places pour 188 logements (contre 191 logements en 2016). Au cours de l'exercice 2017, 344 jeunes au total ont été accueillis (301 en 2016). Le taux d'occupation n'est pas révélateur pour la structure FJT Les Loges à Nevers du fait des impacts de l'incendie survenu en 2016. 189 jeunes ont souhaité bénéficier d'un accompagnement individualisé (contre 109 en 2016).

- Foyer de jeunes travailleurs Clair-Joie :

Il s'agit pour ce foyer de sa première année complète d'occupation depuis sa réhabilitation.

La résidence sociale est composée de 80 lits dont :

* 50 en agrément FJT CAF 58,

* 6 en convention Allocation Logement Temporaire (ALT) avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Nièvre. Ce dispositif permet aux jeunes d'éviter de passer en CHRS, et constitue un lien entre le logement collectif en FJT et le logement autonome à l'extérieur, du parc public ou du parc privé.

* 11 lits en Centre d'Accueil et d'Orientation (CAO) avec les services de l'État. Il est piloté par l'association PAGODE, d'Imphy, si je ne me trompe pas.

* 13 lits restants en résidence sociale ; une structure qui est beaucoup plus légère que les services présentés plus haut.

Au total en 2017, 107 séjours (dont fractionnés) ont été réalisés pour 103 personnes logées (Centre d'Accueil et d'Orientation non inclus). Le taux d'occupation moyen pour 2017 de la résidence sociale jeunes (hors CAO) est de 67 %, se déclinant ainsi :

65 % (41 % en 2016) pour le FJT traditionnel,

67 % (82% en 2016) pour le dispositif ALT,

73 % (48 % en 2016) pour la partie Résidence Sociale restante.

39 % des entrants étaient des jeunes entre (18 et 21 ans) ; 15 % des entrants avaient un Contrat Jeune Majeur (CJM), soit 9 jeunes (5 à 7 jeunes sur les exercices précédents). Cette augmentation est cependant à relativiser, certains Contrats Jeunes Majeurs (CJM) étant de courte durée, car intégrant un parcours d'apprentissage.

Le soutien personnalisé social du FJT a concerné 59 personnes en 2017, soit 57 % du public logé sur cette période. Les problématiques les plus importantes relevées pendant le séjour sur le nombre de personnes logées en 2017 (103) sont la souffrance psychique et les difficultés de gestion budgétaire.

Au titre de 2018, une demande de participation financière est déposée par le foyer Clair-Joie pour un montant de 9 989 €

- Mission locale Nivernais Morvan :

Cette structure a une échelle d'intervention plus large que le foyer Clair-Joie, et elle suit les jeunes dans le logement autonome individuel auprès du logement privé sur son territoire.

Le parc d'hébergement du service logement est composé de 51 places réparties de la manière suivante :

- 21 en résidence sociale,
- 13 en ALT,
- 17 pour les étudiants.

Le taux d'occupation global tous dispositifs confondus est de 64,5 %.

107 personnes ont bénéficié d'un logement en 2017, contre 84 en 2016.

95 % des hébergés ont entre 16 et 25 ans représentant le public de la mission locale.

Différentes actions ont été mises en œuvre tant dans le cadre des accompagnements individuels que dans le cadre de l'animation socioéducative, notamment l'action « Budget Logement Jeunes » en partenariat avec le site d'action médico-sociale de Château-Chinon.

Au titre de 2018, une demande de participation financière est déposée pour un montant de 24 216 € (demande d'aide à la médiation locative incluse).

- Nièvre Regain

Le Service d'Aide à l'Habitat des Jeunes (SAHJ) permet d'accueillir un public particulièrement fragilisé et en grande difficulté. Le dispositif permet d'éviter aux jeunes d'entrer directement dans des CHRS.

Le parc de logements est constitué de 15 places. Le taux d'occupation est de 77 % (78% en 2016). Au cours de l'année 2017, le SAHJ a accueilli 30 jeunes, chiffre stable par rapport à 2016.

Sur 30 jeunes, 19 ont moins de 19 ans. Le principal orienteur est le Système Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) piloté par PAGODE.

Au titre de 2018, une demande de participation financière est déposée pour un montant de 36 800 €

- Foyer de jeunes travailleurs Les Loges

Cet établissement a subi un incendie en 2016. Le parc comprend 68 appartements, dont 5 en ALT. Le taux d'occupation est de 57 %.

Une action nouvelle est développée en 2018 pour laquelle le Conseil départemental est sollicité au titre de l'accompagnement par le service numérique et au titre de l'investissement : la création d'une salle informatique cyberspace comprenant des actions d'initiation/formation en vue de permettre aux résidents de pouvoir utiliser les

outils numériques et de favoriser l'accès aux droits (dossier d'aide au logement, consultation des sites CPAM, Pôle Emploi, impôts...). Cette salle est destinée à être également ouverte aux habitants locaux accompagnés du territoire.

Le FJT a rejoint le collectif des « Promeneurs du Net » afin d'accompagner les jeunes sur internet (présence éducative d'écoute, de conseils et de prévention des risques).

A noter que dans le cadre du rapprochement et du regroupement des PEP, les quatre associations départementales de la région, « Les PEP 21 », « Les PEP 25 », « Les PEP 58 » et « Les PEP 89 », ont décidé de fusionner à compter du 1^{er} janvier 2018, pour créer une nouvelle entité juridique « L'association Les PEP du centre de la Bourgogne Franche-Comté ».

Au titre de 2018, une demande de participation financière est déposée pour un montant de 19 962 € au titre du fonctionnement et de 2 600 € au titre de l'investissement pour l'achat de 10 ordinateurs, imprimante/scanner, logiciels de traitement...

Il vous est donc proposé :

- d'accorder en section fonctionnement une participation financière d'un montant de 84 258 € au titre de l'année 2018, destinée au logement des jeunes en situation d'insertion socioprofessionnelle dans la Nièvre, se répartissant comme suit :

* 19 989 € pour l'Association Coallia,

* 17 820 € pour la Mission Locale Nivernais-Morvan,

* 26 487 € pour l'association Nièvre Regain à Nevers,

* 19 962 € pour l'association Les PEP de la Bourgogne Franche-Comté.

- d'accorder en section investissement une participation financière d'un montant de 2 000 € au titre de l'année 2018, destinée à l'achat de parc informatique à l'association Les PEP du centre de la Bourgogne Franche-Comté,

- d'approuver le principe de partenariat et d'approuver les termes de la convention relative aux logements des jeunes en situation d'insertion socioprofessionnelle avec l'association Coallia, la Mission Locale Nivernais-Morvan, l'association Nièvre Regain et l'association Les PEP du Centre de la Bourgogne-Franche-Comté,

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer lesdites conventions et toute pièce nécessaire à leur exécution.

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Ma question porte sur les PEP. Un regroupement a été organisé entre les quatre départements de l'ancienne région Bourgogne, ce qui va

accroître et mutualiser sans doute les moyens. Mais comment va s'organiser la gouvernance ? Et comment les PEP 58 vont-ils s'insérer dans ce système ?

M. Legrain : Je vais apporter une réponse qui sera peut-être approximative, mais, connaissant les structures, et la manière dont travaillent les PEP, une mutualisation se fait au niveau régional, mais chaque structure répond, par sa singularité, aux besoins de chaque département. La mutualisation, comme tout projet de ce type, est menée dans un but d'accroissement de la performance ou d'optimisation des dépenses générales de fonctionnement.

Si le Président l'accepte, je vais donner la parole à Christine Gorget pour préciser ce point. Mais, connaissant les PEP, à mon avis, les PEP 58 garderont leur singularité pour répondre aux besoins du département.

M. le Président : La parole est à Mme Gorget.

Mme Gorget : En effet, les PEP s'engagent à maintenir des instances de gouvernance locale. C'est une question qui avait été posée à l'occasion d'un autre dossier sur le département, car ils avaient été missionnés à l'époque pour la reprise d'un établissement. Cette question de la gouvernance après la fusion des quatre délégations départementales de l'ancienne région Bourgogne leur avait été posée, et ils s'engagent effectivement à maintenir une instance de gouvernance locale.

M. le Président : Cela répond à votre question.

M. Morel : Très bien.

M. le Président : Y a-t-il d'autres demandes de prise de parole ?

Je mets le rapport au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°2 : PARTENARIAT MISSIONS LOCALES

M. Mulot : Il s'agit de définir le montant du financement de l'accompagnement social et professionnel de jeunes en difficultés de 16 à 25 ans, accompagnement réalisé par les trois Missions Locales du département, et de déterminer la clé de répartition des crédits alloués,

dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes au titre des aides individuelles et projets collectifs pour l'année 2018.

Les Missions Locales ont pour objectif de mettre en place un accompagnement socioprofessionnel auprès des jeunes de 16 à 25 ans qui rencontrent de grandes difficultés d'insertion et de mobiliser les aides financières nécessaires à la réalisation de leur parcours d'insertion dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes. Leur financement est assuré par l'Etat, le Fonds Social Européen et les collectivités territoriales.

Le Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ) permet aux jeunes en difficultés de bénéficier d'aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Il peut intervenir sous forme individuelle ou collective. Depuis plusieurs années, le Conseil départemental a confié la gestion de ce fonds aux Missions Locales.

Au 31 décembre 2017, le nombre de jeunes accompagnés (nombre de jeunes ayant eu au moins 3 entretiens sur l'année 2017) par les trois Missions Locales sur le Département de la Nièvre est de 5 170 (5 721 en 2016) dont :

- 1 562 par la Mission Locale Bourgogne Nivernaise (1 664 en 2016),
- 3 069 par la Mission Locale Nevers Sud Nivernais (3 405 en 2016),
- 539 par la Mission Locale Nivernais Morvan (652 en 2016).

Déduction faite des frais de gestion, de l'avance consentie et des soldes cumulés, les sommes restant dues aux Missions Locales selon les nouvelles modalités de versement, sont réparties comme suit :

- 24 335,54 € à la Mission Locale Bourgogne Nivernaise,
- 36 362,16 € à la Mission Locale de Nevers Sud Nivernais,
- 12 100,27 € à la Mission Locale du Pays Nivernais Morvan.

Au titre des projets collectifs 2018, 15 996 € sont à répartir comme suit :

- Mission Locale Bourgogne Nivernaise : Animation de trois projets collectifs
 - « Accompagnement logement » : 1 500 €
 - « Bien communiquer et s'affirmer dans sa vie personnelle et professionnelle » : 2 910 €
 - « Un pied dans la boîte », dont l'objectif est de permettre à 20 jeunes d'acquérir un niveau d'employabilité minimum, incluant des savoirs être, des savoirs faire et des comportements sociaux élémentaires : 1 500.
- Mission Locale Nevers Sud Nivernais : Animation d'un projet collectif « Estime de soi ». L'objectif est de permettre à 30 jeunes de

travailler sur leurs postures afin de détenir les codes nécessaires en entreprise (savoir-être). Une somme de 4 257 € est réservée à ce projet.

➤ Mission Locale Nivernais Morvan : Animation de trois projets collectifs :

- « Je me respecte, je te respecte » ; dont l'objectif est de permettre à 100 jeunes de travailler sur la question sensible de l'hygiène corporelle. Une somme de 732 € est réservée à ce projet.

- « La clé de la réussite » dont l'objectif est de permettre à 500 jeunes le repérage de la Mission Locale et la connaissance de ses aides dédiées lors notamment de la journée « les clés de l'emploi » à Château-Chinon. Une somme de 2 549 € est réservée à ce projet.

- « Un pas pour la vie » dont l'objectif est de permettre à 24 jeunes d'acquérir une formation aux gestes de premier secours, compétence valorisable sur le CV et de susciter des engagements dans le service volontaire. Une somme de 3 049 € est réservée à ce projet. La somme en réserve, soit 6 454 €, pourra être utilisée pour d'autres projets portés par d'autres structures.

Le rapport énonce par ailleurs les modalités de l'accompagnement socioprofessionnel développé par les Missions Locales et le détail de la clé de répartition adaptée aux spécificités des territoires et aux engagements de la collectivité.

Le Conseil départemental de la Nièvre est mobilisé sur la question de la jeunesse nivernaise. Avec la démarche Ambition Jeunes 58 dont l'objectif est de réduire le nombre de NEET'S (jeunes ni en emploi, ni en formation, ni scolarisés) qui serait au nombre de 4 000 pour la Nièvre, une lettre de mission, cosignée par le Préfet de la Nièvre et le Président du Conseil départemental a été adressée au Président et à la Directrice de la Mission Locale Bourgogne Nivernaise avec comme objectif « de préparer un schéma et un projet cohérents visant à mettre en œuvre une organisation territoriale efficiente en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes. Le projet de convention tripartite État - Conseil Départemental - Mission Locale est reporté à l'année 2019.

Dans l'attente de sa mise en œuvre, il vous est proposé de renouveler la convention-cadre relative à l'accompagnement socioprofessionnel des jeunes dans la Nièvre pour l'année 2018.

Il vous est proposé :

- de répartir le solde des crédits relatifs au Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes, soit la somme de 72 797,97 € comme suit :

- Mission Locale de Nevers Sud Nivernais : 36 362,16 €
- Mission Locale Bourgogne Nivernaise : 24 335,54 €
- Mission Locale du Pays Nivernais Morvan : 12 100,27 €

- d'accorder à la Mission Locale du Pays Nivernais Morvan une participation financière de 6 329 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018 et destinée au financement des projets collectifs « Je me respecte, je te respecte », « La clé de la réussite », « Un pas pour la vie »,
- d'accorder à la Mission Locale Nevers Sud Nivernais une participation financière de 4 257 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018 et destinée au financement du projet collectif « Estime de soi »,
- d'accorder à la Mission Locale Bourgogne Nivernaise une participation financière de 5 910 € dans le cadre du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018 et destinée aux financements des projets collectifs « Accompagnement logement », « Bien communiquer et s'affirmer dans sa vie personnelle et professionnelle » et « Un pied dans la boîte».
- d'accorder aux 3 Missions Locales, une participation financière de 121 838 € destinée à financer sur l'année 2018 l'accompagnement socioprofessionnel avec la répartition suivante :
 - Mission Locale de Nevers Sud Nivernais : 48 410,11 €
 - Mission Locale Bourgogne Nivernaise : 38 304,80 €
 - Mission Locale du Pays Nivernais Morvan : 35 122,86 €

M. le Président :

La parole est à M. Morel.

M. Morel :

Concernant les NEET'S, qui sont effectivement 4 000 pour le public jeunes, on retrouve également des NEET'S chez les seniors. Ceci attire notre attention sur le fait que, dans ce département, il faut sans doute « fabriquer » des emplois pour un public non spécialisé et non formé, plutôt que d'avoir l'ambition de créer quelques postes d'ingénieurs ou de haute volée, qui coûtent très cher, d'ailleurs, et qui ne constituent qu'un public extrêmement réduit. Donc nous avons du pain sur la planche à ce niveau-là. La remarque du préfet était intéressante, mais cela étant, on n'a pas attendu non plus la remarque du préfet pour travailler sur ce sujet, puisqu'en particulier il y a eu d'autres réunions avec l'ensemble des organismes qui s'occupent de ce problème d'insertion, et en particulier à La Charité-sur-Loire.

M. le Président :

Je pense que finalement on a un double problème, puisqu'effectivement nos entreprises ont du mal à trouver des personnes pour remplir des emplois qu'elles proposent, parce qu'il y a un problème de qualification et de formation. Par ailleurs, on n'a aujourd'hui pas de solution à offrir à toutes ces personnes qui sont en déshérence. Sur les 4 000 NEET'S, on a des précisions, et si j'ai bien compris, il y en a 2 000 que l'on connaît, mais il y en a 2 000 que l'on

ne connaît plus, et qui ont complètement disparu des radars, et on ne sait pas où ils en sont. C'est particulièrement inquiétant, et je pense que cela nécessite que l'on approfondisse la réflexion sur ce sujet, car on est là dans les compétences du Département.

La parole est à M. Bazin.

M. Bazin :

Pour compléter, mais Jacques Legrain aurait pu le faire aussi le projet « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » est précisément un outil de réponse adapté à la situation des seniors qui ne plus dans les radars ou plus totalement. Il serait important que le représentant de l'Etat local n'attende pas un mandat pour accompagner ce type d'opérations.

J'espère que dans quelques jours le Plan Pauvreté donnera des signaux forts sur l'extension de l'expérimentation. Je rappelle qu'elle ne concerne aujourd'hui que 10 territoires en France. Il y en a probablement plus d'une centaine qui sont prêts à se mobiliser. Sur un sujet aussi important que celui-là, avoir le soutien du préfet de la Nièvre au plus tôt serait de bon aloi, car on n'a effectivement pas tout essayé pour lutter contre le chômage.

M. le Président :

La parole est à M. Legrain.

M. Legrain :

Aujourd'hui, au niveau national et même au niveau local, un certain nombre d'offres d'emploi existent, mais, en face, il y a des chômeurs, de longue durée qui ne captent pas ces offres d'emploi. La raison est simple : ces chômeurs de longue durée, avec toutes les difficultés qu'ils ont rencontrées au cours de leur vie, n'ont absolument pas les prérequis pour prendre ces emplois. J'ai un exemple. J'étais avec Laurent Grandguillaume pour « Territoires Zéro Chômeur de Longue Durée » sur Paris, et nous recevions des personnes de la Saône-et-Loire ; en Saône-et-Loire, les organisations départementales du bâtiment avaient rassemblé 200 chômeurs de longue durée, car elles ne trouvaient pas preneurs pour des offres d'emplois. Une soixantaine de chômeurs est venue. Un seul a répondu, puis s'est désisté. Ces personnes savent que, pour un certain nombre de raisons, elles ne peuvent pas intégrer ces emplois. Nous avons donc un travail de fond à mener, car ce sont les conséquences de ces périodes qui durent depuis des décennies, de difficultés socio-économiques au niveau de ces personnes. Il y a donc un travail de fond à mener pour amener ces personnes à pouvoir avoir un niveau de connaissances, un niveau de compétences, et avec toute la fonctionnalité cognitive de ces personnes, pour qu'elles puissent être mises en situation de pouvoir accepter les emplois qui sont proposés.

M. le Président :

On parle beaucoup de travailler sur la formation, mais peut-être pas assez sur l'employabilité. Je pense qu'il va falloir effectivement se pencher sur ces problèmes. Il faut travailler sur la formation, mais aussi sur l'employabilité.

Je propose que nous votions sur ce rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°3 : AIDE AUX ACTIONS DE COMMUNICATION ET MANIFESTATIONS AGRICOLES

Mme Guérin :

Dans le cadre de notre politique de soutien à l'agriculture, le Conseil départemental soutient les actions de communication visant à promouvoir l'image de la production agricole nivernaise et des métiers de l'agriculture, à rapprocher les producteurs des consommateurs, à dynamiser le monde rural nivernais et à valoriser l'image de la Nièvre à l'extérieur du département.

Ce rapport porte sur deux événements.

Les Jeunes Agriculteurs de la Nièvre organisent la Fête de l'Agriculture à l'occasion de leur traditionnelle finale départementale des concours de labours, le 15 septembre 2018, à Pazy. Le budget de la manifestation se monte à 12 350 €. Le Département est sollicité à hauteur de 1 000 €. Nous proposons de répondre à cette hauteur de 1 000 €.

La Foire Nationale des Reproducteurs Ovins de Decize a eu lieu le 21 août. Elle constitue aussi une vitrine pour le monde agricole et pour la filière ovine. Le budget prévu est de 3 400 €. Elle a compté 500 visiteurs. Le Département est sollicité à hauteur de 500 €. Nous souhaitons accompagner sur ce même montant cet événement.

M. le Président :

Avant de vous passer la parole, je voudrais vous parler des problèmes qui touchent actuellement l'agriculture, avec la sécheresse. La loi NOTRe nous a privés de beaucoup de nos moyens d'intervention, mais je pense, par contre, qu'il faut pratiquer la solidarité. Nous avons essayé de la pratiquer dernièrement sur d'autres problématiques. Mais c'est important quand même de pratiquer la solidarité. J'ai déjà reçu les personnes de la Coordination Rurale. Je vais recevoir la FNSEA. Il s'agit que nous fassions un diagnostic de la situation. J'ai partagé ces problèmes avec les sept autres présidents de Département et avec Mme la Présidente de la Région. C'est essentiellement la Région qui va être sollicitée.

Nous allons, avec la Région et avec l'Etat, suivre très attentivement les problématiques de sécheresse et répondre présents pour essayer de soutenir les agriculteurs en difficulté. Dans la Nièvre, nous sommes peut-être un peu moins touchés que dans la Haute-Saône, où cela

devient dramatique. S'il ne pleut pas assez rapidement, la situation sera assez catastrophique dans la Nièvre.

Sachez que l'on se préoccupe ici de cette problématique, et que l'on reçoit les organisations syndicales. Nous faisons un bilan et un travail avec elles, et avec la Région, les autres Départements et l'Etat, pour voir ce que l'on pourra faire pour les agriculteurs en difficulté face à cette problématique de la sécheresse.

Y a-t-il des remarques ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°4 : SOUTIEN A L'ETUDE D'OPPORTUNITE D'UNE MAISON DE LA PECHE ET DE LA NATURE

Mme Delaporte :

Ce sujet est en lien avec la récente Marche pour le Climat, et le propos tenu à l'instant sur la sécheresse.

Dans le cadre du schéma touristique régional, qui a inscrit la filière Pêche dans ses chantiers, la Fédération de la Pêche de la Nièvre souhaite créer une Maison de la Pêche et de la Nature au sein du territoire. Ce projet vise à sensibiliser les publics à la préservation de la nature et du réservoir halieutique, et à promouvoir le tourisme autour de la pêche dans notre territoire.

Une étude d'opportunité est souhaitée par la Fédération de la Pêche, qui est accompagnée dans ce travail par le cabinet TourismEssor. Les services de l'environnement du Département sont sollicités pour réfléchir à l'implantation de cet outil. Il nous est demandé d'accompagner techniquement et financièrement l'étude d'opportunité, et d'accorder à la Fédération de la Pêche de la Nièvre 3 522 €TTC.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ou des interventions sur ce sujet ? La parole est à M. Rostein.

M. Rostein :

C'est à Nevers qu'aurait lieu l'implantation ?

Mme Delaporte :

Pas forcément. L'étude amènera à déterminer l'endroit le plus favorable de cette Maison de la Pêche et de la Nature, qui sera également un endroit avec hébergement pour les classes vertes. Un travail en partenariat avec l'Education nationale est prévu sur cet équipement.

M. Rostein : Il y a environ cinq ans, le Conseil départemental a soutenu le projet d'une Maison de la Nature et de la Pêche à Nevers, au faubourg du Grand Mouesse.

Mme Delaporte : C'est le bâtiment administratif de la Fédération de la Pêche.

M. Rostein : Il s'appelle également « Maison de la Pêche et de la Nature ».

M. le Président : C'est là où est installée administrativement la Fédération de la Pêche de la Nièvre. Le rapport évoque plutôt un projet de « Maison de la Pêche » avec de l'hébergement, des lieux de pêche. La Fédération va proposer plusieurs lieux. Il nous semble important de faire une étude d'opportunité avant de se lancer. On est plus dans un projet à finalité touristique et pédagogique, et écologique.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°5 : PROJETS PEDAGOGIQUES

M. Mulot : Le Département de la Nièvre accompagne les projets éducatifs développés par les collèges, mais également les actions liées aux associations. Une enveloppe s'élevant à 40 000 € a été votée par l'assemblée départementale lors de la session budgétaire des 26 et 27 mars 2018. Pour cette troisième programmation 2018, les aides financières demandées pour les actions présentées s'élèvent à 8 725 €. La première programmation présentée en mai 2018 puis la seconde en juillet 2018 concernaient un montant total de 25 040 €

- Football club Nevers Banlay

Ce projet concerne l'organisation d'activités sportives et citoyennes autour du football afin de sensibiliser les enfants du territoire aux droits de l'homme et du citoyen, ainsi qu'aux droits de l'enfant, en lien avec le collège Adam Billaut. Il vous est proposé d'accorder une subvention de 1 500 €. Pour information, en 2017, une subvention a été versée pour ce même objet à hauteur de 1 000 €

- Pôle vocal du collège Victor Hugo

Le pôle vocal du collège Victor Hugo est un dispositif pédagogique qui propose une formation d'excellence aux élèves du collège Victor Hugo et regroupe une cinquantaine d'élèves. Depuis 2014, de nombreux projets ont été réalisés : production en Angleterre, ouverture du festival de ciné concerts dijonnais « Scènes Occupations », production à Coblenz et Paris, participation à plusieurs cérémonies commémoratives devant le Président de la

République, représentation au Mont Valérien, participation lors des Etats Généraux de la Jeunesse organisés en mai. Une subvention de 2 700 € est sollicitée pour la poursuite des projets du Pôle vocal.

- Va Bene – Théâtre attitude

Cette compagnie, créée en 1999, a pour but de diffuser le plus largement possible la pratique de l'art théâtral. De nombreux spectacles sont réalisés en lien avec la Ville de Nevers, le Conseil départemental, la Délégation Militaire Départementale, les Archives Départementales, les Z'accros d'ma rue, la FOL58... Afin de pouvoir poursuivre et développer ses activités théâtrales sur le département, la compagnie sollicite une subvention de 2 000 € et il est proposé à la Commission d'accorder 1 000 €. Pour information, la compagnie Va Bene a bénéficié d'une subvention de 2 000 € en 2017 pour ce même objet.

- Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) – « Classes presse 58 »

Le projet « Classes presse 58 » est un projet reposant sur un partenariat entre les collèges de la Nièvre, *Le Journal du Centre* et Bac FM qui a pour objectif d'éduquer aux médias les collégiens et lycéens, de 4ème, 3ème, voire secondes prépa-pro, de la Nièvre, de développer leur sens critique, de les rendre acteurs des médias, d'en faire des citoyens responsables et éclairés dans un monde où les médias sont au cœur de l'information.

Pour la mise en place de ce projet, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 800 € au CLEMI correspondant au budget envisagé pour les actions concernées.

- Collège de Montsauche-les-Settons

A partir de la rentrée scolaire 2018-2019, le collège de Montsauche-les-Settons veut mettre en place le projet « Cohésion et sensibilisation à l'environnement » pour le niveau 6ème, se traduisant par l'organisation d'une semaine à la base nautique Activital au lac des Settons. Ce séjour répond de manière très forte aux priorités nationales définies par le ministère de l'Education nationale : sensibiliser les élèves à la citoyenneté, au respect d'eux-mêmes et de leur environnement.

Il est proposé d'accorder une subvention de 725 € pour la mise en place de ce projet. Pour information, le collège de Montsauche Les Settons a bénéficié d'une subvention de 1 760 € en 2018 et 2 500 € en 2017 pour les classes VTT.

Il vous est donc proposé d'accorder des subventions dans le cadre de la conduite des projets éducatifs aux associations et collèges suivants :

. Football club Nevers Banlay, activités sportives et citoyennes autour du football en lien avec droits de l'homme, du citoyen et de l'enfant : 1 500 €

. Collège Victor Hugo Nevers - Pôle vocal : 2 700 €

. Compagnie Va Bene, soutien au développement des activités théâtrales de la compagnie : 1 000 €

. Centre de Liaison de l'Enseignement et des Médias d'Information (CLEMI) – Classes presse 58 : 2 800 €

. Collège de Montsauche-les-Settons, projet cohésion et sensibilisation à l'environnement : 725 €

Pour un total de 8 725 €

Le reliquat à répartir au titre de l'année 2017 est de 6 835 €

M. le Président :

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°6 : PARTENAIRES CULTURELS STRUCTURANTS – SUBVENTIONS 2018

M. le Président :

En l'absence de Jean-Louis Balleret, Jocelyne Guérin va prendre le relais.

Mme Guérin :

Ce rapport concerne l'attribution, au titre de l'exercice 2018, de subventions pour un montant total de 245 500 € à cinq partenaires associatifs (D'JAZZ Nevers - la Maison de la Culture de Nevers Agglomération – CAC - Sceni Qua Non - Association « Au Charbon »).

D'Jazz

En 2018 aura lieu la 32^{ème} édition du Festival D'Jazz, du 10 au 17 novembre. Le festival proposera une quarantaine de rendez-vous, dont environ 30 concerts, à raison de 3 à 6 par jour à des horaires différents et présentés sur différentes scènes. Certains de ces spectacles sont gratuits et permettent donc un accès facilité au plus grand nombre. Cette édition comme les précédentes a un rayonnement international et bénéficie de la présence de France Musique pour des émissions et diffusion en direct et l'enregistrement de certains concerts. D'Jazz poursuivra la mise en œuvre de projets d'éducation artistique et culturelle sur les territoires en faisant intervenir des professionnels reconnus en direction des pratiques amateurs (chorales ou harmonies), des scolaires, mais aussi des professeurs et des élèves des écoles d'enseignement artistique.

Le budget est important, de l'ordre de 730 000 € Il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 55 000 € (60 000 € en 2017). Un acompte de 30 000 € ayant déjà été versé en début d'année,

la somme effectivement versée après cette délibération sera de 25 000 €

- MCNA

Chacun connaît les projets de la Maison de la Culture de Nevers et de son Agglomération, qui s'adresse aussi au reste du territoire nivernais. Le budget est de 2,6 M€ Le Département est sollicité pour 145 000 € Un acompte de 72 500 € ayant déjà été versé en début d'année, la somme effectivement versée après cette délibération sera de 72 500 €

Les projets de la MCNA portent sur le théâtre, la danse, le cirque, l'humour, l'art visuel et la musique. Ils portent aussi sur le compagnonnage et l'éducation artistique, avec l'objectif d'aider les jeunes à découvrir la diversité et à développer leur esprit critique. L'activité s'inscrit dans une dimension territoriale : les territoires sont sollicités pour bénéficier de cette offre au niveau de la Nièvre.

- Centre d'Art Contemporain (CAC), Pougues-les-Eaux

La programmation et le programme d'action du CAC font intervenir 3 expositions au sein du bâtiment de Pougues-les-Eaux.

En termes de fréquentation 2017, l'exposition de printemps a accueilli 882 spectateurs dont 489 individuels, 333 en groupes (dont 254 scolaires). L'exposition d'été a accueilli 742 spectateurs. L'exposition d'automne a accueilli 1 219 spectateurs dont 624 individuels et 336 en groupes (dont 291 scolaires). De leur côté, les expositions hors les murs ont concerné 2 500 personnes (public scolaire compris).

Le budget est de l'ordre de 480 000 € Le Conseil départemental est sollicité pour 175 000 € Nous proposons d'accorder une subvention à hauteur de 165 000 € (175 000 € en 2017). Un acompte de 87 500 € ayant déjà été versé en début d'année, la somme effectivement versée après cette délibération sera de 77 500 €

- Association Sceni Qua Non

Cette association a pour but de développer à la fois un cinéma itinérant et un projet artistique et culturel sur le territoire départemental. Elle est partenaire de nombreuses actions menées avec D'Jazz, le Centre d'Art Contemporain, les collèges. Elle cherche à relier les différentes composantes relevant du cinéma au sein d'un même territoire (action scolaire, périscolaire, cinéma itinérant, festival, etc.). Trois cinémas Miniplex sont gérés par l'association, ceux de Luzy, de Saint-Honoré-les-Bains et de Château-Chinon. Sceni Qua Non pratique un cinéma itinérant qui se déplace de commune en commune (26 communes en 2017 pour 10 683 entrées) en proposant au minimum une séance par mois (et jusqu'à 4 pour certaines).

Elle a organisé le festival « de Nevers à l'aube » en 2017 au Café Charbon, et elle développe une action d'éducation à l'image, en partenariat avec l'Education Nationale, qui irrigue toute la Nièvre.

Le Conseil départemental est sollicité pour une participation de 93 500 € pour un budget prévisionnel de 494 773 €. Nous proposons de reconduire la subvention 2017, soit 84 000 €. Un acompte de 42 000 € ayant été déjà versé en début d'année, le montant effectivement versé après cette délibération sera de 42 000 €.

- Association « Au Charbon »

52 événements ont été organisés en 2017 par l'association « Au Charbon ». 7 916 spectateurs ont suivi ces événements. La diffusion musicale, l'accompagnement des pratiques et le soutien à la création constituent des axes de la politique culturelle de cette association.

Le Département est sollicité pour 69 000 €. Il est proposé une participation financière de 57 000 €, identique à celle de 2017. Un acompte de 28 500 € ayant déjà été versé en début d'année, la somme effectivement versée après cette délibération sera de 28 500 €.

Le total de la participation du Département se monte à 506 000 € pour ces cinq partenaires, sachant que des acomptes pour 50 % ont souvent été versés en début d'année.

M. le Président :

Je ferais juste un petit commentaire. Comme vous le savez, nous avons mis en place un dialogue de partenariat entre les associations que nous soutenons fortement (au-dessus de 5 000 €) et la collectivité. Je vais leur demander de ne pas se contenter de dire qu'elles ont un rayonnement départemental, mais de le prouver. Il me semble important, dans ces périodes de budget compliquées, que l'on puisse prouver que ces associations diffusent largement la culture, et qu'elles sortent du périmètre de l'agglomération de Nevers. Cela me paraît être quelque chose que nous pourrions prouver et expliquer à nos concitoyens.

La parole est à Mme de Mauraige.

Mme de Mauraige :

En allant dans votre sens, on peut cependant s'interroger sur le partenariat avec le Centre d'Art Contemporain. Je suis quand même très étonnée du nombre de visiteurs mentionné. On a beaucoup de sites sûrement moins prestigieux dans la Nièvre qui accueillent un nombre considérable de visiteurs. Je pense que c'est aussi une association que nous soutenons depuis des années, et avec des sommes très conséquentes. J'en comprends tout l'intérêt, mais il devrait quand même y avoir une remise en cause de ce partenariat, et au moins des explications, effectivement, et que l'on nous prouve que ce rayonnement est bien un rayonnement départemental.

M. le Président :

Je me pose la question du CAC, et peut-être puis-je vous apporter un début de réponse. J'ai entamé un dialogue intéressant avec Mme le Maire de Pougues-les-Eaux, dans le cadre d'un réaménagement total de tout ce qui est autour du parc thermal. C'est vrai que l'on peut y

compris se poser la question de ce que doit être le CAC au milieu de tout cela, et je pense qu'effectivement il faut qu'une réflexion ait lieu sur son rôle, l'importance des financements qui lui sont apportés par le Département. Et je pense que cette année je suis bien décidé à travailler, en lien avec les élus locaux, pour voir ce qu'il faut que l'on fasse sur ce secteur.

Mme Boirin :

J'adhère tout à fait à ce qu'a dit ma collègue concernant le CAC. En ce qui me concerne, et dans un tout autre ordre d'idée, pour l'association Sceni Qua Non, par exemple, je pense que l'on devrait quand même un peu faire attention aux sommes que l'on donne, parce qu'il est noté dans le budget réalisé en 2017 qu'il y avait un déficit de près de 50 000 €. Néanmoins, pour le budget prévisionnel 2018, je vois que les charges de personnel augmentent de 35 000 €. J'ai un peu l'impression d'une fuite en avant. Les achats augmentent aussi. Les dépenses ne cessent d'augmenter, y compris les dépenses de personnel, et néanmoins on a un déficit très important. On est dans le cadre associatif, j'en conviens. On est dans un cadre d'éducation, j'en conviens aussi. Néanmoins, il faut quand même faire attention au risque de dérapage financier de ces associations, qui, si elles apportent quelque chose, doivent rester dans un cadre financier quand même correct compte tenu de nos dépenses et ne pas solliciter toujours plus et dépenser toujours plus.

M. le Président :

C'est pour cela que nous avons essayé de mettre en place ce dialogue, qui est un dialogue partenarial, mais aussi de gestion. On verra un peu tous les tenants et les aboutissants des relations que nous avons avec ces associations. Mais il faut que le dialogue soit ouvert, car de temps en temps le budget ne peut pas tout expliquer. Donc, je pense qu'il faut écouter les gens qui travaillent. Dans toutes les associations dont nous avons parlé, sur Sceni Qua Non, j'ai quand même l'impression que cette association-là, effectivement, a une activité départementale, par rapport à d'autres.

M. Bazin :

Je pense qu'il faut toujours être très prudent sur les sujets culturels et sur le financement de la culture. Nous avons déjà eu cette discussion il y a quelques années. On est quand même dans un moment de notre histoire collective où ce que l'on appelle les populismes sont les premiers à tirer sur la culture.

Par ailleurs, dans un territoire rural, parmi les derniers soutiens de l'action culturelle, on trouve une collectivité comme la nôtre. Dans les régions, l'enjeu urbain est en train de capter et de prendre le pas sur nos territoires. On sait par ailleurs que l'accompagnement de ceux qui sont dans la difficulté passe évidemment par l'action culturelle.

Enfin, et il faudrait pouvoir le mesurer, car cela existe, il y a un système de retombées économiques lorsqu'une action culturelle est menée. Il manque une colonne, qui est « qu'est-ce que cela ramène

aux territoires, en termes sonnants et trébuchants ? » Je pense qu'en termes d'image, en termes de promotion, en termes d'envie de découvrir et de s'installer dans la Nièvre, l'action culturelle est quelque chose qui est absolument fondamental. Cela touche aussi à l'éducation populaire. On est passé à une période où, après les 20 dernières années, ces mots sont presque des insultes. C'est se tirer une balle dans le pied que de ne pas accompagner les projets d'éducation populaire.

Et puis, enfin, la grande question de l'art contemporain. On s'interroge sur ce qui est accessible à la compréhension de tous. Mais ce serait faire de toutes petites économies, car rapportées aux 300 M€ du budget départemental, on ne parle pas de sommes qui soient considérables.

J'appelle donc vraiment à la prudence, et à la compréhension de ces sujets, et je pense vraiment que la culture doit être sanctuarisée en termes de politique du Département de la Nièvre, et que ce n'est pas un objet sur lequel on donne des coups de rabot.

M. le Président :

La parole est à M. Herteloup.

M. Herteloup :

Je souscris à la dimension philosophique, voire politique, de l'expression de mon collègue Fabien Bazin. Néanmoins, il n'empêche que la question de l'accessibilité a été évoquée, et je crois que, si effectivement on se doit de soutenir le développement de la culture, avec tout l'impact que cela peut avoir sur notre territoire, qu'il soit éducatif, économique, etc., on se doit aussi de veiller à ce que, lorsque l'on parle de jazz, de production d'art contemporain, l'on reste sur nos objectifs de diffusion culturelle accessible à tous, et que l'on ne se contente pas de financer des actions, qui sont certainement de qualité, mais qui néanmoins posent la question de l'accessibilité au plus grand nombre et celle de la compréhension.

Après, on en pense ce que l'on en veut. Mais, si on a effectivement un objectif politique qui veut que la culture soit au service de l'éducation, et qu'elle serve un peu de « remue-méninges », on se doit de faire en sorte que ces pratiques culturelles soient diffusées et adaptées à des publics très hétérogènes qui constituent l'ensemble de l'hétérogénéité de notre population départementale.

Autrement dit, en quelques mots, sortons, dans certains cas, d'une certaine forme d'élitisme. Ainsi, il n'y aura pas de festival D'Jazz cette année à Fourchambault. J'en ai assez de voir toujours les mêmes gens dans les mêmes salles. On les connaît, ce sont toujours les mêmes personnes. On n'a pas d'ouverture à la population. Les disciplines et les contenus proposés ne sont pas accessibles.

Donc, c'est une chose, effectivement, à retravailler. Heureusement, il y a d'autres approches qui font que, grâce au travail avec les scolaires, la diffusion se fait de manière différente et plus appropriée. Mais je

dis que, sans remettre en cause les financements, on doit avoir une veille sur la façon, en termes de qualité et de pédagogie, dont cette culture est diffusée à l'ensemble de notre population.

M. le Président :

La parole est à Mme Bouchard.

Mme Bouchard :

Cela n'a pas de rapport direct avec la question des subventions, mais je voulais juste dire quelque chose quand même. Dans les interventions que nous avons entendues, on voit toujours une pensée qui pourrait se présenter ainsi : vous connaissez tous la phrase que l'on attribue à Goebbels « Quand on parle de culture, je sors mon révolver ». Et, du coup, on a l'impression que le symétrique, c'est : « Quand j'entends des bruits de bottes, je sors ma culture ». Cela me semble de l'ordre de la pensée magique, parce que, quand on parle de culture, c'est extrêmement important d'apporter des choses qui permettent aux gens de mieux comprendre le monde, de trouver du sens à leur vie ; mais en faire un mantra pour lutter contre les populismes et toutes les dérives que l'on craint derrière, cela me semble très tiré par les cheveux.

En clair, si l'on croit que, parce que l'on va favoriser la projection de films dans des salles municipales, on va réellement lutter contre les populismes, cela ne m'étonne pas trop que ce combat-là soit un peu perdu.

M. le Président :

Peut-être aussi faudrait-il penser la culture pas simplement comme, disons, un outil de cet ordre, mais comme quelque chose que les gens pourraient avoir plaisir à découvrir. Je ne considère pas la culture comme un mantra, mais comme un outil, et je pense qu'effectivement il faut s'en servir. Je n'oublie pas aussi tout le problème des pratiques, sur lequel je pense que nous travaillons beaucoup. On parle souvent de diffusion, mais pas forcément de la pratique ; il y a les deux éléments. Il faut que l'on en parle.

On peut être dans un moment où l'on peut réfléchir. Nous sommes ouverts à ce que l'on fait. On a parfois tendance à remettre tous les ans les mêmes subventions aux mêmes associations, mais je pense qu'il n'est pas inutile de temps en temps de s'interroger, et de se poser des questions. Et c'est d'ailleurs pour cela que cette année, et je vous invite tous à y participer, on reparle de ce dialogue partenarial ; l'idée étant de demander des bilans, pas seulement financiers, aux associations que nous accompagnons à partir de 5 000 €, mais d'avoir une réflexion avec elles sur le type d'accompagnement que l'on fait, et pas un accompagnement simplement financier. Je souhaite aussi qu'on leur pose la question de ce qu'elles pensent apporter aux territoires sur lesquels nous les accompagnons.

La parole est à M. Flandin.

- M. Flandin :* A défaut de ce que pourra donner le CAC comme précisions, je voudrais simplement vous dire ce que nous, nous avons apporté pour le Centre d'Art Contemporain. Quand je fais les comptes, et que j'enlève les scolaires, pour 2 100 visiteurs, nous avons financé 75 € par visiteur.
- M. le Président :* J'accepte que le débat soit ouvert.
- M. Joly :* La politique n'influence pas l'art. L'art doit pouvoir s'exprimer en toute liberté. C'est cela la justification.
- La question qui est posée, c'est celle de la médiation culturelle. Par rapport à des pratiques culturelles que l'on a habituellement, parfois il est quand même intéressant de tenter d'autres expériences, mais cela s'accompagne. On ne peut pas poser une installation classique, etc. sans qu'il y ait un accompagnement, sur le sens esthétique, le sens philosophique...
- Pour le coup, s'il y a une structure qui fait bien la médiation, c'est bien Sceni Qua Non. Dans des environnements un peu habituels sur le plan culturel, des loisirs, etc., l'association propose des choses qui nous sont moins habituelles, et nous permet d'investir de nouveaux champs artistiques. Je trouve cela plutôt intéressant.
- Le sujet évoqué par Alain Herteloup relève de ce questionnement-là ; il faut que nous soyons attentifs à chaque fois à cette médiation. Autrement, on se retrouve avec une approche élitiste, de public habitué, et c'est dommage parce que ce n'est pas l'esprit dans lequel notre collectivité accompagne l'activité artistique et culturelle. C'est même l'inverse, puisque l'idée, c'est de l'ouvrir au plus grand nombre, et de tenter des expériences nouvelles sur le plan culturel.
- M. Herteloup :* J'approuve complètement ces propos, et je crois effectivement que, si l'on n'est pas en fonction de veille par rapport à cela, on obtient l'inverse de l'effet escompté, et on renforce le sentiment tenant à dire que la culture n'est pas accessible à tous et serait réservée à certains, etc. Donc, attention à ce que l'on fait.
- M. le Président :* La parole est à Daniel Rostein.
- M. Rostein :* Connaît-on le nombre de personnes qui travaillent au Centre d'Art Contemporain dans cette équipe qui vient de se renouveler ? Je lis qu'une inspection du Centre d'Art Contemporain est en cours.
- M. le Président :* Une inspection a été commandée par la DRAC. Je vous propose que l'on attende le résultat de l'inspection commandée par la DRAC, pour que nous soyons logiques avec nous-mêmes. Nous avons la vocation à

accompagner ; il ne faut pas que nous soyons décideurs brutaux sur la base d'un pressentiment. Attendons ce que la DRAC va dire, et ouvrons le dossier après, et regardons comment il faut évoluer.

Je vous propose que nous passions au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

M. Rostein :

Vous parlez d'attendre une inspection avant de statuer.

M. le Président :

Je ne parlais pas de statuer, mais d'ouvrir le débat. En l'occurrence, à ce stade, on ne peut pas faire attendre le Centre d'Art Contemporain sur des subventions qui sont quasiment les subventions de l'année où ils travaillent. La Commission Permanente se prononce sur l'attribution de la subvention. Le Centre d'Art Contemporain, c'est un autre débat, et je propose qu'on l'ouvre sur la globalité, mais quand nous aurons les outils. Nous ne pouvons pas ne pas voter la subvention, qui est, je le rappelle, une subvention d'équilibre.

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté. 8 abstentions.

RAPPORT N°7 : FONDS DEPARTEMENTAL D'ANIMATION CANTONALE – 4^{ème} REPARTITION 2018

Mme Guérin :

L'enveloppe du FDAC inscrite au budget est de 76 500 € La Commission doit se prononcer sur la 4^{ème} répartition 2018 arrêtée par les conseillers départementaux pour les manifestations organisées dans leurs cantons et dont le montant est établi à 14 530 € La répartition est faite sur tous les cantons, suite au travail mené par les conseillers en lien avec les organisations diverses. C'est le résultat d'une négociation, pour accompagner les petits événements qui font l'animation de nos territoires.

Pour la prochaine répartition, il serait opportun que tous les dossiers remontent rapidement.

M. le Président :

Il est proposé que vous fassiez remonter vos dossiers avant la fin du mois de septembre.

Pour cette répartition, qui s'abstient ? Qui vote contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°8 : DEVELOPPEMENT DE L'ACTION CULTURELLE : SUBVENTIONS

Mme Guérin :

Le rapport porte sur la proposition d'attribution de subventions à quatre communautés de communes ou associations.

➤ **Aide aux projets culturels :**

- **Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais :**

Pour la diffusion de spectacles et des concerts dans diverses communes du territoire et pour le projet Voix avec les scolaires et chorales des Amognes, le département est sollicité pour 6 000 € et il vous est proposé de reconduire la subvention 2017 de 5 000 €

- **Sur le territoire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs :** Demande du syndicat intercommunal à vocations multiples de Château-Chinon pour une participation aux Festi'rencontres Morvan Ecosse Irlande qui se dérouleront les 28 et 29 septembre 2018 à Château-Chinon. Le Conseil départemental est sollicité pour 2 000 € Il est proposé d'accorder une subvention de 2 000 € comme en 2017.

- **Sur le territoire de la communauté de communes de Tannay-Brinon-Corbigny :**

L'association « ThéATr'éPROUVèTe » créée par Jean Bojko, récemment décédé, poursuit son programme d'animations. Il est proposé de maintenir le montant de la subvention 2017 soit 16 000 €

➤ **Aide à la création :**

- **Sur le territoire de l'agglomération de Nevers :**

L'association Freaky-Family organise un spectacle dénommé « Blanc » à destination du jeune public à partir de 6 ans. Afin d'aider cette jeune compagnie dans sa nouvelle création, il vous est proposé de lui accorder une subvention de 2 000 €

Ainsi, il vous est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

- Sur le territoire de la communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais

Communauté de communes Amognes Cœur du Nivernais : 5 000 €

- Sur le territoire de la communauté de communes Morvan Sommets et Grands Lacs :

SIVOM de Château-Chinon - Festi'rencontres : 2 000 €

- Sur le territoire de la communauté de communes Tannay-Brinon – Corbigny

TéATr'éPROUVèTe - Activités 2018 : 16 000 €

Aide à la création

- Sur le territoire de l'agglomération de Nevers :

Association Freaky Family - « Blanc » : 2 000 €

- M. le Président :* Y a-t-il des commentaires ? La parole est à M. Herteloup.
- M. Herteloup :* Il ne s'agit pas d'un commentaire à proprement parler. Il serait bien que, pour les conseillers départementaux qui siègent à l'Agglomération, nous ayons un récapitulatif de toutes les subventions qui ont été accordées à toutes les structures culturelles et autres de Nevers et de l'agglomération.
- M. le Président :* Benjamin Masi a réalisé un travail remarquable territoire par territoire pour répertorier ce qui est accordé en termes de subventions culturelles. Nous allons lui demander de regarder d'un œil plus pointu sur les territoires, s'il le peut, mais aussi de transmettre, à chacun d'entre vous, ce que votre territoire a reçu, et ce que les autres territoires ont reçu.
- M. Herteloup :* Cela pourrait être intéressant à médiatiser, du reste.
- M. le Président :* La parole est à Mme de Mauraige.
- Mme de Mauraige :* Cela se pratiquait il y a quelques années. Nous avons un récapitulatif par année.
- M. le Président :* Le document est prêt, et il est diffusable. Il recense les subventions accordées canton par canton, mais aussi communauté de communes par communauté communes, car ce découpage est pertinent pour cet aspect.
Je propose que nous passions au vote.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°9: REGIE DE RECETTES – RECLASSEMENT D'EXEMPLAIRES DE LA PUBLICATION « MUSEES DE LA NIEVRE – ETUDES ET DOCUMENTS » n°8

- M. Bourgeois :* Le présent rapport concerne le reclassement d'exemplaires du numéro 8 de la publication « Musées de la Nièvre – Etudes et Documents ».
- Il s'agit de l'ouvrage intitulé « Le Royaume des Forges », huitième numéro de la publication de la collection « Musées de la Nièvre – Etudes et Documents ».

Par délibération du 14 mai 2002, il avait été décidé de déclasser 150 exemplaires à tarif plein destinés au public, soit 15 € pour les mettre en vente au tarif de 10 € dans la catégorie destinée aux libraires et organismes culturels. La vente s'effectuant très majoritairement par le canal « libraires et organismes culturels », il s'avère à ce jour que tous les exemplaires de cette catégorie ont été vendus. C'est pourquoi 60 exemplaires actuellement gratuits pourraient être proposés à la vente au tarif de 10 € afin que les libraires et organismes culturels puissent acheter ces ouvrages, pour lesquels les recettes afférentes seront encaissées par le Conseil départemental. Outre ces exemplaires, il restera 33 exemplaires gratuits et 17 destinés au public.

Il vous est donc proposé :

- de prélever 60 exemplaires gratuits du huitième numéro de la publication de la collection « Musées de la Nièvre – Etudes et Documents » intitulé « Le Royaume des Forges », afin de les mettre en vente au tarif de 10 € pour les achats des libraires et des organismes culturels.
- d'encaisser la recette de ces ventes sur le compte du Département.

M. le Président :

Je pense que personne ne va s'opposer à cette initiative. Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°10: DEVELOPPEMENT DU SPORT : CONVENTIONS D'OBJECTIFS

Mme Bézé :

Ce rapport porte sur l'attribution de subventions au fonctionnement des comités départementaux et associations pour un montant de 50 500 €

Depuis 2016, 42 structures ont signé une convention d'objectifs avec le Département, pour une durée de 4 ans. Les objectifs à réaliser décrits dans les annexes le sont pour la même durée.

Le rapport concerne 3 comités départementaux ou associations qui ont rendu un bilan de la réalisation de leurs objectifs 2017 conforme à ce qui était prévu dans l'annexe à leur convention, ce qui permet donc de proposer de maintenir, pour 2018, le montant de leur subvention 2017 ; exception faite de l'ADESS pour qui, au vu de l'importance du fonds de roulement et de la trésorerie dont elle dispose, il a été décidé, lors de la réunion d'arbitrage du 9 janvier 2018, de porter la subvention à 11 000 € (15 000 € en 2017).

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe de la subvention au comité départemental de basket-ball pour un montant de 16 000 €;

- d'approuver le principe de la subvention aux associations sportives pour l'ADESS 58 pour un montant de 11 000 € et pour le Cercle Nevers Escrime pour un montant de 23 500 €

Soit un total de 50 500 €

M. le Président :

A l'heure où les nuages s'amoncellent sur le monde sportif français, le Département montre qu'il ne se désinvestit pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°11 : REPARTITION DE L'ENVELOPPE RESERVEE AU FONCTIONNEMENT DES CLUBS SPORTIFS POUR L'ANNEE 2018

Mme Bézé :

Ce rapport porte sur le fonctionnement des clubs sportifs du département. Les aides au fonctionnement concernent tous les clubs indépendants ou regroupés en omnisports qui en font la demande. Elles sont calculées en fonction d'une somme globale attribuée et répartie par les comités départementaux de chaque discipline. La dotation globale consacrée aux subventions de fonctionnement s'établit à 132 468 € pour l'année 2018.

Vous disposez de la liste dans les annexes au rapport.

Il vous est proposé d'attribuer aux différents clubs énumérés dans le tableau les subventions correspondantes pour un montant total de 132 468 € et d'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires au versement des dites subventions.

M. le Président :

Là aussi, je ferai simplement remarquer qu'il n'y a pas de désengagement du Département sur l'aide que nous apportons aux clubs sportifs.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°12 : PARTENARIAT CCAS NEVERS 2018

M. Bazin :

Selon le principe de subsidiarité, le sujet est de poursuivre la collaboration que nous avons avec le CCAS de Nevers pour faciliter

l'accompagnement des personnes en difficultés d'insertion au titre des Commissions locales de coordination financière et l'accompagnement social des bénéficiaires du RSA. Il s'agit de valider lesdites conventions. Avec l'idée de retravailler plus profondément à partir de la fin de l'année 2019 sur la manière de fonctionner.

On a souvent entendu que le Département et l'Agglomération de Nevers ne fonctionnaient pas ensemble, mais en matière de solidarité la présence du Département est absolument évidente ; elle est même le témoin d'une confiance entre les équipes techniques de terrain. Il y a plusieurs années que nous finançons ce poste. C'est important de le rappeler. Sur ces compétences, le Conseil départemental remplit tout son rôle sur l'agglomération de Nevers.

M. le Président : Y a-t-il des questions ?

La parole est à M. Morel.

M. Morel : La Présidente du CCAS est en même temps salariée du Conseil départemental. Je souhaiterais qu'elle ait une obligation de réserve en ce qui concerne les positions qu'elle adopte vis-à-vis du Département.

M. le Président : J'entends. Et je partage ce que vous dites. Je ne suis pas sûr que la loi telle qu'elle est faite aujourd'hui me permette de lui dire quoi que ce soit sous peine d'aggraver une situation un peu compliquée, puisque la personne est en arrêt de travail probablement sur la longue durée. C'est une situation un peu compliquée. Je trouve la situation un peu compliquée, quand je me rends à l'inauguration d'une maison médicale, et qu'une employée du Département en arrêt de travail parle au nom du Président de l'Agglomération juste avant ou après le Président du Département. Je pense qu'à un moment les personnes devraient avoir un peu de savoir-vivre. Je suis d'accord ; c'est très compliqué. Mais je m'interdis d'intervenir, sous peine de me faire passer pour un malotru.

M. Herteloup : J'entends bien cette difficulté. Je l'ai encore vu à l'occasion de l'inauguration de la maison de santé pluridisciplinaire de Garchizy samedi matin. On devrait pouvoir exiger un peu de loyauté, aussi.

M. Morel : En dehors des difficultés que vous venez d'évoquer, et pour lesquelles quand même nous aurions notre mot à dire en ce qui concerne le fonctionnement d'un certain nombre de collaborateurs qui sont par ailleurs élus et donc qui mènent une double activité, l'expression que je viens d'avoir est totalement politique.

M. le Président :

Nous avons quand même vérifié des choses qui sont un peu étonnantes. Si quelqu'un a un travail, qu'il est élu, et qu'il est en arrêt de travail, s'il est dans le privé, il n'a plus le droit d'accomplir ses fonctions d'élu sous peine de se voir retirer ses indemnités de la Sécurité Sociale. Mais quand il est employé dans le public, donc dans une collectivité, il a tous les droits. Cela nous a paru surprenant. Donc on peut effectivement être en arrêt de travail pour une part de son activité et pas pour l'autre, et il n'y a que dans cette situation-là qu'on peut le faire en étant élu ; quelqu'un qui a deux employeurs ne peut pas être en arrêt de travail chez un employeur et pas chez l'autre. Mais là on le peut.

Je propose que l'on ne s'étende pas, mais effectivement on peut tous s'interroger sur cette façon de voir les choses. Et finalement c'est le problème personnel de cet agent du Département, et je regrette qu'elle ne soit pas capable, effectivement, de s'interroger sur son fonctionnement.

Sur le partenariat avec le CCAS, personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

**RAPPORT N°13 : CONTRAT TERRITORIAL NIVERNAIS-MORVAN –
MODALITES DE SOUTIEN A LA COOPERATIVE DES
SAVOIRS (PERIODE 2017-2018)**

Mme Guérin :

Dans le cadre du contrat territorial relatif à l'espace Nivernais Morvan et, précisément, de la convention triennale d'objectifs et de moyens conclue le 22 octobre 2015 avec l'Etat et la Région, le Département de la Nièvre a souhaité retenir, au nombre des champs d'intervention éligibles aux crédits territoriaux, le lancement d'un laboratoire permanent des apprentissages de base et le développement de la coopérative des savoirs.

Le Pôle d'équilibre territorial et rural « Pays Nivernais Morvan » a sollicité, pour le compte de la Coopérative des Savoirs, notamment, l'attribution d'une aide annuelle d'un montant de 10 000 € Compte tenu de l'impossibilité pour l'association de produire des éléments de bilan portant sur l'exercice 2017 avant le premier semestre de l'exercice 2018, celle-ci a sollicité un report de délai et demandé en conséquence la possibilité de bénéficier, en 2018, de la deuxième part de l'aide attribuée au titre de l'exercice précédent.

Il vous est donc proposé d'autoriser le report sur l'exercice 2018 de l'engagement départemental pris au titre de l'exercice précédent, engagement portant sur la somme de 5 000 € en faveur de « l'Association de la Coopérative des Savoirs », pour les actions de cette association sur le Pays Nivernais Morvan et avec toutes les communautés de communes de ce Pays.

M. le Président : Y a-t-il de demandes de prise de parole ? Je n'en vois pas.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°14 : SOUTIEN PROGRAMMATION 2018 DE LA SOCIETE D'HISTOIRE NATURELLE D'AUTUN (SHNA)

Mme Delaporte : Dans le cadre de sa politique sur les Espaces Naturels Sensibles, le Conseil départemental de la Nièvre est sollicité par la Société d'Histoire Naturelle d'Autun (SHNA), située non pas à Autun, mais à Saint-Brisson. Son activité porte sur l'animation du réseau des producteurs de données naturalistes et l'animation et le maintien de l'Observatoire de la Faune de Bourgogne (OFAB). Cette association accompagne la collectivité sur la stratégie départementale Biodiversité. C'est la raison pour laquelle nous sommes prêts à soutenir la SHNA dans son action. 18 personnes participent à cette société scientifique, essentiellement des universitaires, travaillant à la constitution et à la mutualisation des données faunistiques du territoire bourguignon.

Il vous est proposé d'accorder une subvention de 15 063 € maximum à la SHNA pour l'année 2018.

M. le Président : La parole est à M. Flandin.

M. Flandin : Je ne doute pas du sérieux de la société d'histoire naturelle d'Autun. Quelle est le montant de la participation de la Région ? Car je ne voudrais pas que nous soyons les seuls.

Mme Delaporte : Non, nous ne sommes pas les seuls. Il y a l'Etat... Ils ont un budget de plus de 600 000 € Nous participons à un montant qui est relativement modeste. Les autres Départements participent, et la Région également. Mais honnêtement, je n'ai pas le montant en tête.

M. Joly : Pour connaître un peu cette société naturaliste, je dirais que c'est un partenaire reconnu par l'Etat. C'est une équipe d'une dizaine de personnes, qui a une approche professionnelle, scientifique. Au niveau de la participation, il y a l'Etat, la Région, les fonds européens, et les autres collectivités.

M. le Président : Il faut ajouter que des financements dépendent parfois du fait que l'on accompagne. C'est-à-dire que si l'on n'accompagne pas à cette hauteur, il y a le reste des financements qui ne vient pas. C'est un peu parfois la problématique des cofinancements. En matière de cofinancements européens, ils n'arrivent que si des collectivités se mobilisent à une certaine hauteur.

M. Rostein : Simple curiosité ; pourquoi cette appartenance à Autun, alors que le siège est à Saint-Brisson ?

Mme Delaporte : C'est l'origine de la société ; elle s'est créée à Autun, et le nom est resté.

M. le Président : C'est une vieille société naturaliste qui date du 19^e siècle, et qui a évolué dans son activité, et qui n'a plus d'attaches particulières avec Autun. C'est une des sociétés aussi qui animent un réseau qui s'appelle « Bourgogne Nature » qui est installé à Saint-Brisson et qui regroupe d'autres associations. L'idée est de faire du site de Saint-Brisson un lieu de compétences et d'expertises en matière de naturalisme et d'environnement de manière plus générale. Pour témoigner que l'on peut avoir des lieux d'excellence sur ces questions en dehors des grandes agglomérations ou des villes où se trouvent les sièges. Comme l'Agence Régionale de la Biodiversité a son siège à Besançon, l'idée est de faire de Saint-Brisson l'antenne bourguignonne en quelque sorte de cette agence qui est à vocation régionale. Cette société naturaliste a vraiment une très bonne tenue intellectuelle, du savoir-faire dans le montage des dossiers, dans le montage des financements. C'est un beau travail de la part d'une association.

M. le Président : Elle a 130 ans.
Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°15 : CITE MUSEALE DE CHÂTEAU-CHINON – CONVENTION DE FINANCEMENT

M. Bourgeois : Dans le cadre du regroupement physique des deux musées de Château-Chinon (Musée du Septennat et Musée du Costume) ainsi que de l'Office du Tourisme, le Conseil départemental de la Nièvre souhaite étudier le meilleur montage juridique et économique. Il souhaite associer la Caisse des Dépôts à la réalisation et au

cofinancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité économique relative à la création de la Cité Muséale de Château-Chinon, confiée à la Société Centrale d'Equipeement du Territoire (SCET).

A ce titre, il y a lieu de conclure la présente convention d'application entre les parties afin d'y préciser les modalités de la participation financière de la Caisse des Dépôts en matière de crédits d'ingénierie couvrant la période 2018-2020.

Le Conseil départemental de la Nièvre porte le projet de création d'une cité muséale à Château-Chinon. Ce projet majeur vise à redynamiser le territoire du département en renforçant sa notoriété et son attractivité, et en favorisant le développement de courts séjours vecteurs de retombées économiques locales. Afin de sécuriser l'opération, le Département a confié au prestataire SCET, une mission visant à valider l'opportunité et la faisabilité du projet. Le coût de cette mission est de 24 000 € HT (28 800 € TTC). Le Département a souhaité associer la Caisse des Dépôts et Consignations à la réalisation et au cofinancement de l'étude confiée à la SCET.

La présente convention et ses annexes ont pour objet de définir les modalités pratiques et financières du soutien apporté par la Caisse des Dépôts et Consignations au bénéficiaire pour la réalisation d'une mission d'ingénierie ci-après désignée « la mission d'ingénierie ». La participation de la Caisse des Dépôts et Consignations est d'un montant maximum de 14 400 €

Les objectifs assignés à l'étude sont les suivants :

- procéder à une analyse critique des hypothèses économiques du projet ;
- valider le modèle économique ;
- intégrer les enjeux de gouvernance et du financement par le Conseil départemental de la Nièvre, en étudiant entre autres le principe d'une DSP à une SEM d'exploitation.

Les missions d'ingénierie interviendront pendant la période 2018-2020.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver le principe d'un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation et le cofinancement de l'étude d'opportunité et de faisabilité économique relatif à la création de la Cité Muséale de Château-Chinon,
- d'approuver le projet de convention de financement avec la Caisse des Dépôts et Consignations annexé au présent rapport ;
- d'autoriser le Président du conseil départemental à signer ladite convention ainsi que toutes pièces nécessaires à son exécution.

M. le Président :

Y a-t-il des questions ?

La parole est à Mme de Mauraige.

- Mme de Mauraige :* Nous sommes encore un peu étonnés, car, si je me rapporte à vos propos pour un précédent dossier de la Commission Permanente – ou je les traduis ainsi, du moins –, il en ressort qu'il paraît prudent de cerner un projet dans son aspect économique au moins et l'opportunité de ce projet avant de lancer le projet. Là, maintenant, nous avons un projet qui est lancé, et c'est maintenant que l'on nous dit que l'on va lancer une étude pour cerner le projet. Je pense que les choses sont réalisées à l'envers. Cela nous paraît bizarre, quand même.
- M. Joly :* C'est itératif.
- M. le Président :* C'est l'évolution du dossier qui conduit à cela. A un moment on se pose la question, et il est bien qu'on se la pose.
- M. Bourgeois :* C'est le projet architectural qui a été lancé, mais là, on part sur le projet définitif.
- M. le Président :* J'ai bien compris que vous indiquez que nous aurions pu lancer les choses en même temps ou en parallèle ; effectivement, cela se passe comme cela, mais ce qui est important, c'est qu'on le fasse, que l'on sache où l'on va.
- M. Joly :* Les caractéristiques du projet d'exploitation sont liées aux caractéristiques immobilières. Le nombre de personnels dépend aussi de l'organisation de l'espace, de la manière dont le public circule... On ne peut pas caler complètement les choses du point de vue de l'exploitation sur un projet qui n'a pas encore de traduction immobilière. On en est là actuellement. Il était intéressant de travailler sur ce modèle maintenant pour le finaliser.
- J'entends, mais on ne part pas de rien. Il y avait un cadre immobilier qui existait, il y avait un budget qui était celui qui était constaté chaque année, et sur la base de nouveaux éléments, on retravaille sur le modèle économique pour voir comment la charge pourrait être la moindre et le résultat le plus utile.
- M. le Président :* En plus, dans la recherche de partenaires, et notamment dans le domaine du mécénat, il paraît important de pouvoir avoir une étude à présenter sur le fonctionnement. D'où l'idée de faire cette étude. On a parlé de mécénat il n'y a pas si longtemps ; au début on ne le mettait pas forcément dans le projet. Là, nous avons modifié un peu, en

faisant rentrer la communauté de communes dans le projet, en se posant le problème du mécénat. Donc, je pense qu'il est important de pouvoir présenter à tous ces partenaires un dossier qui permette de reprendre la façon dont cela a fonctionné.

Mme de Mauraige :

Il nous aurait paru plus judicieux que l'on nous propose cette étude avant ; et au vu du résultat de cette étude, nous aurions pu nous positionner peut-être plus facilement et de façon moins tranchée que nous avons été amenés à le faire.

M. Joly :

Il y aura une deuxième chance ; nous verrons le dossier général en session.

Mme Boirin :

Je n'étais pas conseillère départementale à l'époque, mais ce qui m'étonne, c'est que l'on n'a pas le nombre d'entrées au Musée du Septennat ou au Musée du Costume, ou pas à l'heure actuelle. Il y a eu des vols importants au Musée du Septennat, et l'on ne sait pas ce qu'il en est au niveau de la collection. Et on envisage de faire 8 M€ de travaux pour cette Cité muséale, avec un personnel dont on ne sait pas le nombre. Je vous rappelle quand même qu'au Musée du Septennat de Jacques Chirac, on a un nombre important de personnels, pour une fréquentation qui est proche du minimum. Donc, il faut quand même faire attention aux travaux que l'on engage à Château-Chinon, compte tenu de la visite touristique, du nombre de personnes qui sont amenées à fréquenter actuellement le musée. En effet, même si on fait un beau musée, ce n'est pas pour cela que les personnes viendront.

On envisage de dépenser 8 M€ pour quelque chose qui, à l'heure actuelle, est quand même économiquement non viable. On a des précédents, notamment au Musée du Septennat de Jacques Chirac, et on envisage malgré tout de faire 8 M€ de travaux, alors que, par exemple, nos routes sont totalement en déshérence. Donc, il faut quand même faire attention à ce que l'on fait.

Nous aurions aimé, avant que soit engagé un architecte et 8 M€ que l'on sache quel était le modèle économique souhaité par la collectivité, et faire cette étude préalablement à un modèle économique dont on ne sait pas s'il sera viable.

Avec les subventions du Département, oui, mais avec parcimonie, quand même ! Il faut quand même savoir ce qu'il en est du projet économique.

M. le Président :

C'est pour cela que nous faisons cette étude. C'est vrai que l'on peut nous dire qu'il aurait peut-être fallu la faire avant. Je l'entends. Je pense qu'à partir du moment où l'on essaie de modifier un peu le projet, que l'on essaie de trouver des financements autres que ceux qui

étaient prévus, et de trouver d'autres partenaires à mettre autour de la table sur ce projet, nous avons besoin aussi de présenter un projet de fonctionnement.

M. Joly :

En toute hypothèse, il était nécessaire qu'à ce moment, on ait eu une étude préalable. Nous avons les données, nous ne partions pas de rien. Le musée a eu près de 100 000 visiteurs, et il est à 14 000 visiteurs actuellement. Il était entre 20 et 25 000 visiteurs il n'y a pas si longtemps de cela. Soit on le ferme, soit on redynamise, et on fait en sorte que l'on ait une muséographie, que l'on ait un projet culturel et scientifique qui soit dans l'actualité des sujets qui intéressent le public.

Je rappelle que ce n'est pas que le musée des cadeaux du Président de la République, mais qu'il s'agit aussi d'un musée de la mode. En cheminant, il est apparu pertinent de regrouper dans le même lieu à la fois l'entrée du musée, mais également l'office de tourisme dans le cadre de mutualisation de moyens.

Cette étude doit permettre de retravailler sur le modèle économique définitif, et de voir quelle est la part de l'intervention de la communauté de communes et du Département dans le financement. Sachant que tout musée est financé par de l'intervention publique, l'idée, c'est d'optimiser et de faire en sorte que l'on ait cette intervention au minimum pour faire tourner un musée, tout en travaillant sur l'attractivité, et notamment une communication qui aujourd'hui est insuffisante pour atteindre l'attractivité que l'on souhaite.

S'agissant des pièces qui ont été volées, elles ont toutes été retrouvées par les services de la gendarmerie. Elles ont été expertisées. La perspective était, pour un certain nombre d'entre elles, de les rénover. Voilà pour les informations complémentaires que je peux donner.

M. Bazin :

Juste pour rebondir sur les propos de Patrice Joly, il ne faut pas penser ce projet comme étant la réfection du Musée du Septennat, mais bien une Cité muséale. C'est-à-dire que l'on élargit sensiblement le champ, et on considère que c'est un projet d'envergure départementale qui permet vraiment d'imaginer le musée de demain, dont on ne connaît pas aujourd'hui – et ce n'est pas propre à la France ; beaucoup de pays sont en difficulté sur leur offre muséale – *a priori* le modèle. Pas tant le modèle économique, d'ailleurs, mais le modèle de fonctionnement.

Nous avons travaillé par exemple avec le Parc sur la Galerie numérique du Morvan, où nous avons mis en réseau 13 sites, en allant de Bazoches – qui n'a pas pu aller jusqu'au bout – jusqu'à Autun, avec des outils de réalité augmentée. Or, on s'est rendu compte que l'on a créé une communauté de conservateurs ou d'animateurs de sites qui manquait cruellement dans ce territoire et qui est extrêmement importante pour nous. Vézelay accueille 800 000 visiteurs par an. A

Bibracte on est à 80 000, et à Bazoches, on est à 30 000. Ce n'est juste pas possible de laisser passer cette manne touristique extrêmement importante. Or, avec la Galerie numérique du Morvan, on a un point d'accès, pour ceux qui veulent traverser le Morvan, qui devrait être un espace extrêmement moderne et un véritable musée du 21^e siècle. C'est pour cela qu'un investissement de ce type est important.

En effet, il va falloir en permanence mener des études, ou en tout cas une réflexion, à la fois locale et probablement avec des partenaires extérieurs, sur les modèles de ce type-là. Ce n'est pas que Château-Chinon, c'est un ensemble de sites qui vont de Vézelay jusqu'à Autun, que l'on essaie de faire vivre mieux.

M. le Président :

Je voudrais aussi parler du territoire, car c'est un élément essentiel, et parler de Château-Chinon comme étant probablement le territoire de notre département qui est le plus en difficulté. Ici, nous représentons tous des cantons divers, mais je crois qu'il faut que nous ayons un regard global ; le département n'est pas en très bonne santé, mais à l'intérieur de ce département, il y a des endroits qui vont mieux que d'autres ; c'est-à-dire qu'il y a des endroits qui vont plus mal que d'autres. Et je ne suis pas le seul à le dire, car très régulièrement j'ai des entretiens de ce type avec le Préfet. Je pense que le territoire de Château-Chinon a besoin qu'on lui apporte un regard particulier. Tout à l'heure, je parlais de solidarité ; je veux la faire sous toutes ses formes. Je pense qu'effectivement il ne suffit pas de s'occuper du musée à Château-Chinon, il faut s'occuper aussi de l'hôpital, qui va très mal, de la cité scolaire, sur laquelle il y a des choses à faire. Mais il faut que l'on sache se dire qu'ici il va falloir les aider à faire des projets de territoire. Et aujourd'hui on voit bien que ce territoire a du mal parfois à se projeter, et on doit l'aider. Moi, je fais de ce musée un outil qui va l'aider.

Je ne suis pas dupe sur le fait qu'il coûte très cher. Je suis inquiet sur le fonctionnement. C'est pour cela que j'ai besoin de cette étude, mais je souhaite que l'on replace ce projet dans son contexte, et cela me paraît important. Y avait-il d'autres choses à faire pour sortir Château-Chinon de l'ornière dans laquelle elle s'est enfoncée depuis quelques années ? Peut-être. Ce projet fait partie des choses qui préexistaient, et que l'on pouvait aider pour être un des outils qui fassent que ce territoire se remette au niveau. Je le conçois vraiment comme cela, et j'aimerais que tous vous en fassiez un des arguments essentiels.

Nous allons passer au vote. Je rappelle que nous votons pour avoir l'aide de la Caisse des Dépôts sur l'étude que nous avons déjà votée.

Qui s'abstient ? Qui est contre ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. 9 abstentions (Mmes BOIRIN, BOUCHARD, CHENE, DE MAURAIGE, MER, M. FLANDIN, GAUTHIER, NOLOT, ROSTEIN)

RAPPORT N°16: PROGRAMME D'INTERET GENERAL HABITAT INDIGNE, PRECARITE ENERGETIQUE ET AUTONOMIE – MAINTIEN A DOMICILE

M. Legrain :

La loi NOTRe maintient le Département comme collectivité « chef de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarités des territoires avec une extension du champ de l'assistance technique en matière d'habitat. Le règlement d'intervention voté le 27 juin 2016 vient compléter les précédents permettant ainsi l'attribution d'une aide pour améliorer des logements occupés par des personnes âgées ou handicapées pour qu'elles puissent y vivre mieux et plus longtemps en favorisant l'autonomie. Une convention a été renouvelée en juin 2016 avec l'Etat sur la question de la précarité énergétique et de la lutte contre l'habitat indigne. Cette politique s'inscrit dans la démarche Nièvre 2021 et notamment dans l'axe 32 « Mise en place de démarches Logement structurantes ». Elle s'inscrit également dans le plan d'action 2016-2021 à l'axe 4 « Habitat, Développer l'accès à un logement digne, économe et socialisant ». Le Programme d'Intérêt Général « Habitat indigne, précarité énergétique, autonomie et maintien à domicile » intervient sur l'ensemble du département de la Nièvre hormis sur les zones OPAH, où d'autres dispositifs s'appliquent.

Le présent rapport a pour objet d'étudier :

- 37 dossiers de demande de subvention présentés par des propriétaires occupants pour améliorer les performances énergétiques de leur habitat principal. Dans le cadre spécifique de ce programme, le règlement départemental prévoit une aide égale à 10 % du montant hors taxes de travaux majorant ainsi l'aide de l'ANAH avec un plafonnement à 2 000 €. A cette aide, s'ajoute une prime de 500 € dénommée Aide Solidarité Ecologique (ASE) qui permet d'obtenir une bonification supplémentaire de l'ordre de 2 000 € au niveau des crédits d'Etat.

- 12 dossiers de demande de subvention présentés par des personnes âgées ou handicapées, propriétaires ou locataires, pour contribuer à leur maintien à domicile en proposant des travaux qui favorisent « l'autonomie dans le logement ». Dans ce contexte, le règlement départemental prévoit une aide égale à 10 % du montant hors taxes de travaux majorant ainsi l'aide de l'ANAH avec un plafonnement à 2 000 €.

. 10 dossiers pour lesquels l'aide du Département est appliquée en totalité.

. 1 dossier pour lequel un prorata est calculé pour définir l'aide départementale et ainsi éviter un sur financement en cumulant l'ensemble des aides ANAH et PCH.

. 1 dossier pour lequel l'aide du Département dans le cadre de ce dispositif n'est pas accordée pour cause de financement total du projet

par les aides de l'ANAH et de la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Ces dossiers représentent un marché de travaux de près de 668 000 € HT, pour 75 926 € apportés en subvention, en faveur de ménages nivernais modestes et très modestes. C'est un soutien apporté à l'économie départementale.

Il vous est donc proposé d'accorder, au titre de l'amélioration énergétique des logements et du maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées, 75 926 € de subventions réparties selon la liste des bénéficiaires annexée au rapport. Les crédits seront prélevés sur l'exercice 2018, chapitre 204.

M. le Président :

Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est adopté à la Majorité. Vote contre de Mme Boirin.

RAPPORT N°17 : REVISION DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET DE L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE

M. Bazin :

La version actuelle du schéma départemental d'accueil et de l'habitat des gens du voyage prend fin le 11 septembre 2019. Pour préparer le prochain, il vous est proposé de travailler en partenariat avec l'Etat et de cofinancer une étude de diagnostic et action à hauteur de 20 000 € soit 10 000 € pour chacun des partenaires.

M. le Président :

La parole est à M. Flandin.

M. Flandin :

Bien évidemment, je souscris. Néanmoins, ce que je souhaite, c'est qu'il puisse nous amener à traiter correctement et définitivement la question. C'est une préoccupation, en ce qui concerne la communauté de communes Loire Vignobles et Nohain. Elle a engagé il y a quelques années 1 M€ de travaux pour une aire, qui a ensuite été totalement saccagée. Et quand nous voyons aujourd'hui les forces de sécurité nous dire qu'elles ne peuvent pas intervenir quand il y a des campements sauvages qui sont réalisés sur les zones commerciales de la communauté de communes, cela nous fait quand même grandement dépit.

M. le Président :

Comme ancien maire de Decize, j'ai siégé pendant 10 ans dans les instances relatives au schéma départemental d'accueil des gens du voyage. Il n'y a malheureusement jamais de solutions. Je souhaiterais au moins que soit traitée la problématique du passage des grands

voyages, que sur l'axe ligérien il y ait un ou deux endroits où l'on installe les grands voyages quand ils passent, et que les caravanes ne se mettent pas sur nos places publiques ou dans les champs.

Il faudrait au moins que l'on traite ce premier problème. Car le deuxième n'est pas le même problème ; ce sont des gens du voyage sédentarisés sur des zones de passage. A Nevers et à Decize, c'est ce type de phénomènes ; des personnes sédentarisées sur des zones de passage. Cela veut dire que, tant que l'on ne va pas pouvoir discuter avec ces personnes pour savoir ce qu'elles attendent de demain, on va avoir des problèmes. C'est ce qu'il faudrait que l'on essaie de faire. La grosse problématique que nous avons, les élus et l'Etat, c'est de voir qu'il est compliqué de discuter avec cette population. Il faudrait qu'une étude sociologique soit menée, et que l'on sache ce que ces populations ont envie de faire. Certaines sont prêtes à se sédentariser. Souvent elles se sédentarisent toutes seules ; en général, elles vont sur des terrains qui sont non constructibles. On est souvent dans des situations compliquées parce que l'on a du mal à dialoguer et à organiser tout cela. Je ne pense pas que cette étude nous permettra d'arriver à cela. Ce que j'attends quand même, c'est que l'on traite ces fameux grands voyages, car c'est très compliqué pour les communes, et il faudrait au moins que l'on arrive à organiser cela. Il est donc bien de faire cette énième étude, car j'en ai déjà vu quelques-unes.

M. Flandin :

Et ce n'est peut-être pas la dernière ! Ce que j'aimerais, c'est qu'il y ait la même rigueur dans l'application de la loi qu'il y a par rapport à la population classique qui habite les territoires que nous connaissons et les Nivernais, alors que j'observe quand même un certain laxisme du côté, malheureusement, de ces populations.

M. le Président :

Le non-droit sur ces zones, je connais, mais c'est parce que les forces de l'ordre, il faut le dire, ont peur et pas envie d'y aller. Une association existe à Nevers, qui a été longtemps présidée par Mme Laroque, mais elle a dû maintenant abandonner ce travail. Il y a un homme d'église aussi qui suit un peu ces dossiers, et nous essayons de parler avec ces populations, mais c'est vraiment compliqué.

En attendant, je vous propose quand même de voter cette étude, parce qu'au moins si nous pouvions avancer là-dessus, je pense que ce serait bien.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°18 : APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ET DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DES MESURES DE

DELAISSEMENT PREVUES PAR LE PLAN DE PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES AUTOUR DE L'ETABLISSEMENT ANTARGAZ FINAGAZ A GIMOUILLE

M. Herteloup :

Les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) ont été institués à la suite de la catastrophe de l'usine AZF de Toulouse de 2001 par la loi n° 2003-699 du 30 juillet 2003 relative à la prévention des risques technologiques et naturels et à la réparation des dommages. Ils ont pour objectifs de résoudre les situations difficiles en matière d'urbanisme héritées du passé et de mieux encadrer l'urbanisation future.

Le plan de prévention des risques technologiques concernant l'établissement Antargaz Finagaz, sis sur le territoire de la commune de Gimouille et impactant le territoire des communes de Gimouille et Challuy, a été approuvé par l'arrêté préfectoral du 29 juin 2017. Celui-ci comporte un zonage définissant notamment :

- des secteurs de mesures foncières pour l'existant (expropriation dans la zone d'interdiction stricte ; ouverture d'un droit à délaissement pour les particuliers et les entreprises dans la zone dite de délaissement),
- des zones de prescription sur l'existant,
- des zones de maîtrise de l'urbanisation future.

La mise en œuvre de ces mesures foncières est conditionnée par la signature d'une convention de financement, objet du présent rapport, répartissant le coût de ces mesures entre les personnes publiques et privées citées à l'article L515-19 du Code de l'environnement. L'expropriation est automatique dans la zone d'interdiction stricte. S'agissant des mesures de délaissement, les propriétaires de biens situés en zone de délaissement ont un délai de 6 ans à compter de la signature de la convention de financement pour mettre en demeure la commune d'acquiescer son bien.

Le coût total des mesures foncières est estimé en l'espèce à 1 754 679 € et comprend :

- le montant des indemnités (prix d'acquisition et indemnités accessoires ou indemnités d'expropriation),
- le montant des frais annexes constitués notamment des frais et taxes afférents au prix d'acquisition comme les frais d'inscription aux hypothèques, mais également ceux liés à un éventuel recours à un avocat dans le cas d'un recours auprès du juge de l'expropriation pour la définition des indemnités,
- le montant des dépenses éventuelles liées à la limitation de l'accès et à la démolition des biens délaissés afin d'en empêcher l'occupation future.

La répartition du financement des mesures foncières retenues dans le cadre de la convention de financement du PPRT est celle dite de droit commun, à savoir un tiers à la charge de l'établissement, un tiers à la

charge de l'État et le dernier tiers réparti entre l'Agglomération, la Région et le Département au prorata de la quotité perçue de contribution économique territoriale (CET) l'année d'approbation du PPRT (2017 dans le cas présent) :

Il vous donc proposé :

- d'approuver les termes de la convention et du protocole d'accord préparatoire à la convention de financement des mesures de délaissement prévues par le Plan de Prévention des Risques Technologiques autour de l'établissement Antargaz Finagaz à Gimouille,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental ou son représentant à signer ces deux documents ainsi que tout document lié à la mise en œuvre de cette décision.

M. le Président :

C'est étonnant ; nous votons sur quelque chose que nous sommes obligés de payer. Mais si je regarde le cours boursier d'Antargaz Finagaz, je vois qu'ils auraient largement les moyens de régler le problème tous seuls, sans faire appel aux contribuables nivernais. Donc, sur le principe, je ne suis pas d'accord, mais c'est la loi, et je regrette que nos parlementaires aient voté une telle loi.

Mme Boirin :

Sur le fond, je suis assez d'accord avec vous. Cette convention *a priori* ne concerne que ceux qui sont expropriés, mais il y a également tous ceux qui ont à leur charge un certain nombre de travaux pour pouvoir rester dans la zone, et qui ne sont pas du tout concernés par cet accord. Je voulais savoir où en étaient les discussions concernant les travaux, puisqu'il était question à un moment de laisser à la charge des propriétaires une partie des travaux.

M. le Président :

Nous ne sommes pas au courant. Car nous participons peu à la discussion, si ce n'est pour que l'on nous dise que telle ou telle décision a été prise. Je pense que c'est un premier versement pour ceux qui sont obligés de partir, mais il est possible que dans plusieurs années il y ait un autre dossier pour aider ceux qui ont des travaux à faire. Ce que je trouve aberrant c'est que ce soit prévu par la loi –donc nous n'avons pas à discuter –, mais on nous demande de voter. Si nous ne votions pas, des choses complexes seraient à faire, derrière. Il n'est pas impossible que nous ayons d'autres dossiers. Il est possible que ce soit la première vague.

M. Morel :

Compte tenu des observations qui ont été faites, je propose que l'on prenne acte de cette délibération, et que l'on ne vote pas dessus, puisqu'elle nous est imposée.

- M. le Président :* Je suis d'accord que l'on prenne acte.
- M. Rostein :* D'une façon générale, le comble, sur un projet comme celui-là, c'est qu'il y a sur le site des résidents qui étaient là bien avant que cette entreprise s'implante, et que maintenant on va exproprier ces personnes en laissant sur place cette entreprise dont l'activité est dangereuse. C'est cela, le comble.
- M. le Président :* Ce n'est pas l'entreprise qui s'en va ; ce sont les gens qui sont sur place.
- Nous pourrions faire ce que propose M. Morel, mais il faudrait s'assurer que cela n'a pas de conséquence négative pour les personnes sur place.
- Je passe la parole à François Karinthi.
- M. Karinthi :* Si la Commission Permanente n'autorise pas le Président à signer la convention, le Préfet va devoir mettre en place une mesure coercitive pour faire en sorte de faire avancer le dossier. Cela ne fera que retarder l'échéance, avec des complications juridiques et administratives importantes.
- M. le Président :* Je ne voudrais pas qu'il soit dit que, s'il y a un retard dans l'indemnisation de ces personnes, ce serait de la faute du Conseil départemental.
- Personne n'est contre ni ne s'abstient ? Non. Mais nous regrettons cette méthode.
- Le rapport est adopté à l'unanimité.**

RAPPORT N°19 : SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT DES MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC – ANNEE 2018

- Mme Guérin :* Il s'agit de valider les modalités du soutien du Département au fonctionnement des Maisons de Services Au Public (MSAP) de la Nièvre au titre de l'année 2018. L'enveloppe disponible, d'un montant de 30 000 € fait l'objet d'une répartition à parts égales entre les 18 structures porteuses concernées.
- 15 d'entre elles sont portées par les centres sociaux, 3 par une commune ou une communauté de communes, 6 enfin par la Poste.
- Il vous est donc proposé d'attribuer la somme de 1 666,66 € à titre de soutien au fonctionnement d'une maison de services au public et à la

mission de coordination du réseau, à chacune des 18 structures porteuses mentionnées dans le document annexé au rapport.

Ces MSAP accompagnent le public sous la forme de guichets uniques pour le compte d'opérateurs comme la CAF, la MSA, Pôle Emploi, et la CPAM.

On peut se poser des questions peut-être quand même sur le fait que l'on transfère de plus en plus d'activités sur ces MSAP. Si elles n'ont pas plus de moyens, cela va peut-être être un peu difficile d'avoir cette relation de proximité et de relationnel avec les usagers. Je pense notamment aux perceptions qui ferment, aux gares et aux guichets SNCF qui risquent de fermer. On va avoir à mon avis cette solution alternative. Donc, à la fin, si ces tâches et ces missions leur sont données, je ne sais pas si les agents vont pouvoir tout honorer de façon professionnelle.

M. le Président :

Par rapport à ce que dit Jocelyne Guérin, on est en train de transférer des choses qui fonctionnaient par des crédits d'Etat sur des choses que l'on nous oblige plus ou moins d'aider quant au fonctionnement. Cela veut dire que c'est encore un dossier sur lequel on va financer pour l'Etat.

M. Barbier :

Sans oublier les cartes grises, qui mobilisent beaucoup maintenant !

M. le Président :

En plus ! Et là, il y a beaucoup de travail. C'est pareil, c'est encore un service que l'Etat nous transmet sans nous transmettre le financement puisqu'on nous demande directement le financement.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°20 : MARCHE D'ANIMATION NUMERIQUE n° 2017 – ACTE MODIFICATIF N°1

M. Bourgeois :

Le présent rapport porte sur la modification du périmètre géographique d'intervention de la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan dans le cadre du marché « Animation des usages Numériques, secteur Pays Nivernais Morvan » qui lui a été attribué pour la période allant du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2019.

Afin de conserver un équilibre dans la répartition des missions entre le service d'accompagnement au numérique et la Mission Numérique du Pays Nivernais Morvan, il est proposé de repreciser le périmètre géographique du marché dans le cadre d'un avenant, en reconfirmant

son périmètre initial, à savoir les communautés de communes Bazois Loire Morvan, Morvan Sommets et Grands Lacs et Tannay, Brinon, Corbigny.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les termes de l'acte modificatif n° 1 au marché n° 2017-1,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer ledit acte modificatif ci-annexé au marché « Animation des usages numériques secteur Pays Nivernais Morvan » ainsi que toute pièce nécessaire à son exécution.

M. le Président :

Pas de commentaires ? Merci.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité. Fabien Bazin ne prend pas part au vote.

RAPPORT N°21 : MODIFICATION N°1 DU PROGRAMME VOIRIE ET N°2 DU PROGRAMME OUVRAGES D'ART 2018

M. Herteloup :

Lors de sa séance du 26 mars 2018, l'assemblée départementale a adopté une répartition des crédits relative aux programmes de voirie départementale et de restauration d'ouvrages d'art. Les opérations et les inscriptions budgétaires s'inscrivent pleinement dans l'axe 4 du plan d'action Nièvre 2021 « Construire une vision partagée de la qualité de vie », volet mobilité « Veiller à la qualité des infrastructures de transport », et dans la priorité départementale « Assurer un bon niveau de service public et améliorer la connexion de notre territoire aux grandes infrastructures routières, ferroviaires et numériques ».

Concernant les interventions sur les routes départementales, les programmes de travaux de maintenance et d'opérations de sécurité doivent être modifiés pour tenir compte des prévisions effectives de réalisation, des résultats des procédures de consultation, ainsi que des coordinations avec les communes et les concessionnaires de réseaux.

Concernant les interventions sur ouvrages d'art, le programme de travaux de grosses réparations doit être modifié compte tenu des résultats de l'ensemble des procédures de consultation. Il convient de rééquilibrer les montants de certaines opérations.

Ces modifications des programmes de travaux relatifs à la voirie et aux ouvrages d'art se font dans le cadre des enveloppes préalablement votées. Le détail de ces modifications figure en annexe du rapport.

Il vous est donc proposé :

- d'approuver les modifications des programmes de travaux joints en annexe au rapport.

- d'autoriser le Président du Conseil départemental à engager les éventuelles procédures de consultation concernées et à signer le ou les marchés en résultant et à signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces programmes de travaux.

M. le Président :

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°22 : ACQUISITION D'UN NOUVEAU SYSTEME INTEGRE DE GESTION DE BIBLIOTHEQUE (SIGB)

M. Mulot :

Le service Développement de la lecture publique souhaite remplacer son Système Intégré de Gestion de Bibliothèque (SIGB) devenu obsolète et proposer ce nouvel outil aux bibliothèques du département.

Ce logiciel commun facilitera le travail en réseau et renforcera les services offerts aux Nivernais. Il constitue par ailleurs l'axe 1 du projet de labellisation « Bibliothèque Numérique de Référence » (BNR), dans lequel le service est engagé.

Les éléments techniques de ce projet ont été portés à la connaissance du Président du Conseil départemental et du Vice-Président chargé de la culture, par note en date du 6 avril 2018. Un avis favorable a été recueilli sur la poursuite de ce projet.

L'objet du présent rapport est, dans un premier temps, de lancer la recherche d'une assistance à maîtrise d'ouvrage, puis, dans un second temps, d'acquiescer et mettre en œuvre le logiciel de gestion de bibliothèque.

L'assistance à maîtrise d'ouvrage aura pour mission :

➤ Pour le lot 1 : dossier labellisation « BNR » :

a) la consultation des partenaires identifiés :

- les services du département (Direction de la Culture et du Sport, Service Accompagnement au Numérique, Archives, DGA des solidarités, de la culture et du sport...)

- les bibliothèques du réseau départemental

- les acteurs culturels (CAC, Canopé 58, Camosine, etc.).

b) la rédaction du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social (PCSES)

c) l'élaboration d'un budget prévisionnel.

➤ Pour le lot 2 : dossier SIGB mutualisé :

- a) production des documents du marché :
 - rédaction du CCTP sur la base des éléments recueillis
 - rédaction du questionnaire annexe (cadre de réponse des candidats)
 - rédaction de la grille d'analyse (critères d'analyse, pondération).
- b) aide au choix :
 - rédaction du rapport d'analyse des offres.
- c) aide au déploiement sur un site pilote :
 - opérations de recettes
 - pilotage des tests.

*** Eléments financiers :**

- Eléments financiers pour l'AMO :

Coût estimatif de l'AMO : 30 000 €(lot 1 : 15 000 € lot 2 : 15 000€).

Subvention de la DRAC dans le cadre de la labellisation BNR : 20 000 €

Participation CD58 : 10 000 €(budgets DSIN et DCS).

Eléments financiers pour l'acquisition du logiciel de gestion des bibliothèques :

Achat du SIGB par le CD 58 (budget DSIN) : 200 000 €

Subvention DRAC dans le cadre de la labellisation BNR : 133 333 €

Participation CD (inscrits au PPI) : 66 667 €

Eléments financiers pour le fonctionnement annuel du logiciel :

Hébergement des serveurs et maintenance : 40 000 €

Ce coût sera partagé entre le CD58 (budget DSIN), les communes et les EPIC.

M. le Président :

Cela va améliorer le fonctionnement de notre outil. C'est une bonne chose, je pense.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

RAPPORT N°23 : FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE LA TAXE PROFESSIONNELLE 2018

M. Bourgeois :

Ce rapport concerne la répartition du Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) année 2018 entre les communes et groupements de communes nivernais défavorisés pour un montant de 1 869 078 €

Mis à part les éléments inscrits au rapport, la dotation globale attribuée à notre département au titre de l'année 2018 s'élève à 1 869 078 €, contre 2 572 203,50 € en 2017, soit une baisse de 27,33 %. Cette diminution est d'autant plus significative que l'exercice 2017 avait été l'occasion du versement exceptionnel d'un reliquat de 389 605,50 €

Il vous est proposé de ventiler cette somme entre les communes et les groupements de communes (EPCI) défavorisés de notre département, de façon proportionnelle aux dotations accordées au titre du FDPTP 2017, de la manière suivante :

- Répartition du fonds communal : 1 345 736 €(72 % du fonds)
- Répartition du fonds intercommunal : 523 342 €(28% du fonds)

Il vous est donc proposé :

- d'adopter l'ensemble des propositions de répartition du FDPTP année 2018 contenues dans ce rapport conformément aux trois documents annexés,
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer toutes pièces nécessaires à cette répartition.

M. le Président :

La parole est à Daniel Rostein.

M. Rostein :

Je vois que cette répartition est fondée sur une étude de 2012 sur la richesse des communes. Il faudrait peut-être revoir les critères, parce que Gimouille, qui fait partie de notre canton, est considérée comme une commune riche... Saincaize également.

M. le Président :

Les critères sur lesquels se fonde cette répartition commencent à être anciens, car de 2012. Je veux bien que nous essayions de regarder cela, mais cela peut être compliqué. Il peut y avoir de bonnes surprises et de mauvaises surprises.

On peut essayer de voir si nous pouvons travailler sur les critères qui amènent à la distribution de ce fonds. M. Lecoester pourrait commencer à travailler sur les critères qui amènent à la redistribution de ce fonds. Je vous propose que nous en parlions ensuite ensemble, pour voir ce que nous faisons.

M. Barbier :

Juste quelques précisions. Ce toilettage avait été fait en 2012, et il avait pris beaucoup de temps. Il était, je crois, à l'époque, tout à fait

pertinent, parce qu'il venait tout simplement de la réforme du 16 décembre 2010 qui a profondément remanié le panier de nos recettes fiscales au niveau du Département, à savoir la modification de ce qui concerne la taxe professionnelle. L'exercice peut être fait, mais il me semble que les critères aujourd'hui n'ont pas changé. Ils sont consécutifs à cette réforme de la taxe professionnelle de 2010, et à ma connaissance il n'y a pas eu d'évolutions significatives.

En ce qui concerne un certain nombre de communes, Gimouille ou Saincaize, je crois qu'elles sont comme les autres communes ; elles ont quand même « bénéficié » de cette réforme de TP au niveau des dotations qu'elles ont perçues par la suite.

Donc, j'ai tendance à penser – mais il faut le vérifier – qu'aujourd'hui les règles du jeu n'ont pas bien changé depuis le travail qui a été fait en 2012.

M. le Président :

Nous allons demander à M. Lecoester de voir cela, et nous nous prononcerons.

En attendant, nous votons sur cette délibération.

Personne n'est contre ni ne s'abstient ?

Le rapport est adopté à l'unanimité.

M. le Président :

Je voudrais vous remercier de votre attention. La prochaine Commission Permanente aura lieu le lundi 15 octobre.

La prochaine session aura lieu le 24 septembre à 9 h 00.

Bonne fin de journée à tous.